

PROCES-VERBAL
DE
DESCRIPTION

EN DATE DU

VINGT-SEPT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

Office de Le Fayet à Chamonix
135, avenue de la Gare, BP 6
04.50.93.61.42
sageetassocies.lf@huissier-justice.fr

Office d'Annecy
3, avenue du parmélan
04.50.51.06.36
sageetassocies.a@huissier-justice.fr

Office de Taninges
10, rue des Corsins
04.50.34.42.61
sageetassocies.t@huissier-justice.fr

SAS
SAGE ET ASSOCIES
Huissiers de Justice Associés

3 avenue du Parmelan
74000 - ANNECY

Tel : 04.50.51.06.36

Fax : 04.50.52.79.68

sageetassocies.a@huissier-
justice.fr
www.sageetassocies.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Coût de l'acte

(Décret 96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444-10)	219,16 €
Vacation (Art A444-18)	223,20 €
Déplacement (Art A444-48)	7,67 €
Sous total HT	450,03 €
TVA à 20%	90,01 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	0,00 €
Débours Art. R.444-12	0,00 €
TOTAL TTC	540,04 €

EXPEDITION



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**LE MARDI VINGT SEPT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN
de 08 heures 50 à 11 heures 12**

A LA REQUETE DE :

FONDS COMMUN DE TITRISATION CASTANEA,

ayant pour société de gestion la société EQUITIS GESTION, société par actions simplifiées, immatriculées au RCS de Paris sous le n°431.252.121, dont le siège social est 6 place de la République Dominicaine, 75017 PARIS,

et représentée par la société MCS ET ASSOCIÉS, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n°334.537.206, ayant son siège social à Paris (75020) 256 bis rue des Pyrénées, agissant es-qualité de ré ouvrier, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

ayant pour Avocat plaissant Maître Pierre BREGMAN, Avocat au Barreau d'Annecy, sis dite ville 24 rue Guillaume Fichet, et pour Avocat postulant constitué Maître Emilie BURNIER-FRAMBORET, inscrit au Barreau de Bonneville et des Pays du Mont-Blanc, demeurant 3 rue du Maréchal Leclerc, 74300 Cluses.

Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

Madame [REDACTED]

Agissant en vertu :

Un acte reçu par Maître Henri KELLER, Notaire à la résidence de LA CHAPELLE LA REINE (Seine et Marne), en date du 25/04/2014, contenant un prêt total de 1.500.000,00€ et pour lequel :

- Une inscription d'hypothèque conventionnelle a été publiée le 19/05/2014, sous les références 2014V01734, avec RPO le 24/02/2015 sous le numéro de dépôt 2015D02338, auprès du service de la publicité foncière de Bonneville.

- Un privilège de prêteur de deniers a été publié le 19/05/2014, sous les références 2014V01735, avec RPO le 24/02/2015 sous le numéro de dépôt 2015D02339 auprès de service de la publicité foncière de Bonneville.

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 29/06/2021,

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution.

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à :

Madame [REDACTED]

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

1174 route de la Turche

74260 LES GETS

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Nous, SAS SAGE ET ASSOCIÉS, Huissiers de Justice, dont le siège social est sis 135 avenue de le Gare, 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS - LE FAYET,

agissant par Maître Jean-Marie HUGON, Huissier de Justice à ANNECY, y demeurant 3 avenue du Parmelan, soussigné.

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

1174 route de la Turche

74260 LES GETS

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En présence Monsieur [REDACTED] époux de Madame [REDACTED] [REDACTED] ainsi déclarée occupant le local, qui a expressément accepté de me laisser instrumenter et que je fasse procéder aux diagnostics immobiliers et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, j'ai pu pénétrer dans les lieux en présence de deux diagnostiqueurs du Cabinet DIAGNOTIC IMMO, qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

SOMMAIRE

1/ INFORMATIONS SUR COMMUNE :	4
2/ DESCRIPTION GÉNÉRALE :	8
3/ DESCRIPTION DÉTAILLÉE :	14
.....	
SOUS-SOL :	14
PALIER :	16
CAVE :	17
CAVE À VINS :	19
- REZ DE CHAUSSÉE :	21
PORCHE :	21
SKIS ROOM :	23
VESTIBULE-DÉGAGEMENT :	25
WC :	28
CHAMBRE 1 :	29
SALLE DE BAINS 1 :	31
BUANDERIE :	33
CHAMBRE 2 :	35
SALLE D'EAU 2 :	37
DRESSING :	39
CUISINE OUVERTE :	40
SALON - SALLE À MANGER :	45
- PREMIER ÉTAGE :	48
SALON :	49
BALCON 1 ET 2 :	52
CHAMBRE 3 :	56
SALLE DE BAINS 3 :	59
DRESSING CHAMBRE 3 :	61
WC :	63
CHAMBRE 4 :	64
SALLE DE BAINS 4 :	66
BALCON 3 :	68
BUREAU :	69
- COMBLES :	70
CHAMBRE 5 :	72
SALLE D'EAU 5 :	76
4/ CONDITIONS D'OCCUPATION :	77
5/ DIAGNOSTICS :	78

1/ INFORMATIONS SUR COMMUNE :

La commune des GETS est située :

- en région Auvergne-Rhône-Alpes,
- dans le département de la Haute-Savoie,
- dans l'arrondissement de Bonneville,
- dans le canton de Taninges,
- au sein de la communauté de communes du Haut Chablais.

Le chef lieu se trouve au niveau du Col des GETS qui relie la vallée d'Aulps (au Nord) de celle de Taninges (au Sud), 1.200m d'altitude.

Avant de devenir un village touristique, la principale activité des GETS était l'agro-pastoralisme et la valorisation du bois, tant pour le chauffage que pour la construction.

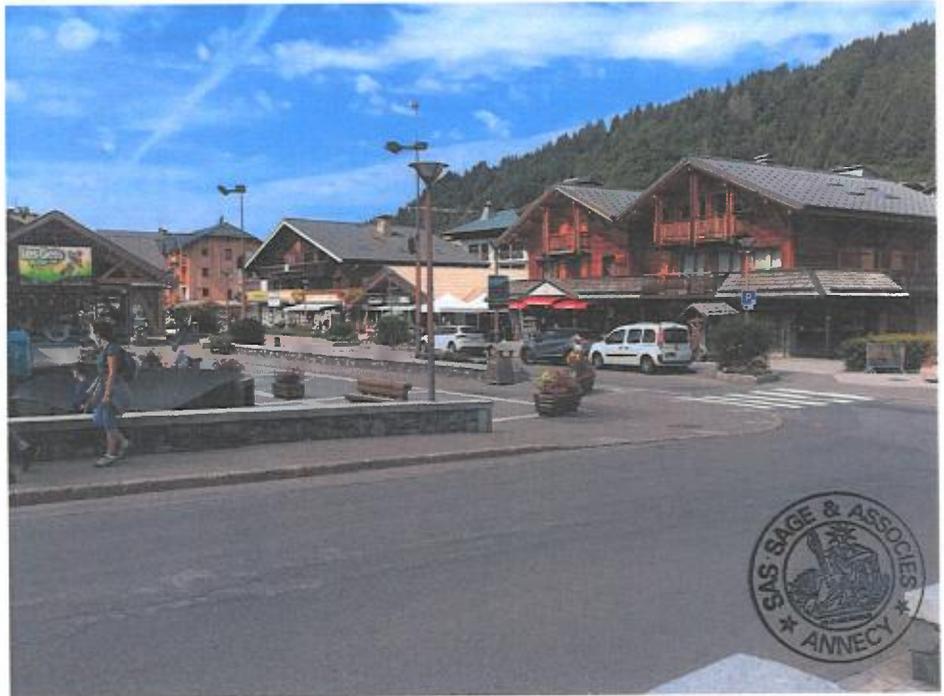
A l'issue de la seconde guerre mondiale, en 1947, le village se transforme en station de sports d'hiver. Elle sera d'ailleurs en 1947, le premier site en France doté d'un télésiège.

Depuis lors, la renommée de la station n'a fait que s'accroître, et très largement au delà de l'hexagone.

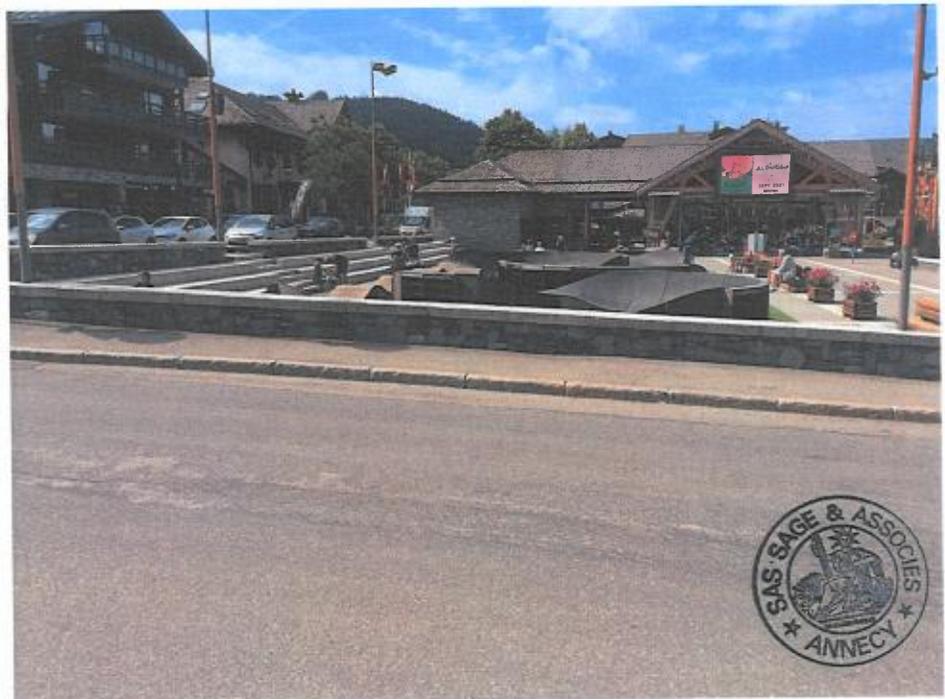
Les activités estivales sont venues compléter l'offre : randonnée, golf, plan d'eau, VTT, ski sur roulettes,...



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

2/ DESCRIPTION GÉNÉRALE :

Il s'agit d'un tènement immobilier sis sur le territoire de la commune des Gets, 1174 route de la Turche.

Il est composé de quatre parcelles cadastrées en Section D, sous les numéros suivants :

- n°726, pour 2a et 34ca,
 - n°727, pour 16a et 85ca,
 - n°728, pour 2a et 72ca,
 - n°1567, pour 39ca,
- soit une surface totale de 22a et 21ca.

Voir plan en annexe.

Il est situé sur les hauteurs de la commune, à l'extrémité de la route de la Turche.

Il se situe donc dans un quartier résidentiel, où se côtoient :

- chalets individuels,
- fermes rénovées,
- immeubles collectifs.

La très grande majorité de ces logements sont destinés à une occupation saisonnière.

Sur ce terrain, une récente construction est édifiée depuis 2019.

Elle reprend les trois caractéristiques des fermes typiques sur le col des Gets.

La structure est en béton banché.

L'extérieur a reçu une isolation, puis un habillage en pierre, ou en lambris bois.

Les toits à deux pans est recouvert de Tavaillons, complétés par des arrêts de neige en bois.

Le tout donne l'aspect d'un bâtiments multi séculaire, récemment rénové.

Ce bâtiment comprend tous les équipements attendus dans une résidence moderne de qualité :

- chauffage électrique au sol au rez-de-chaussée et au premier étage.
- huisseries extérieures en bois cousues, avec double vitrage.
- matériaux de qualité pour habiller les sols.
- vaste cuisine richement équipée
- toutes les chambres disposent de leurs propres salle de bains.
- aménagement intérieur sobre mais cossu.

Les abords de ce bâtiment n'ont pas été aménagés.

On trouve devant l'entrée une cour en gros gravier.

Le reste du terrain plat est actuellement non fauché.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.

3/ DESCRIPTION DÉTAILLÉES :

Le bâtiment se développe sur quatre niveaux, allant du sous-sol, aux combles.

Il offre une surface habitable de 279,88 mètres carrés.

Le volumes intérieur se développe comme suit :

- SOUS-SOL :

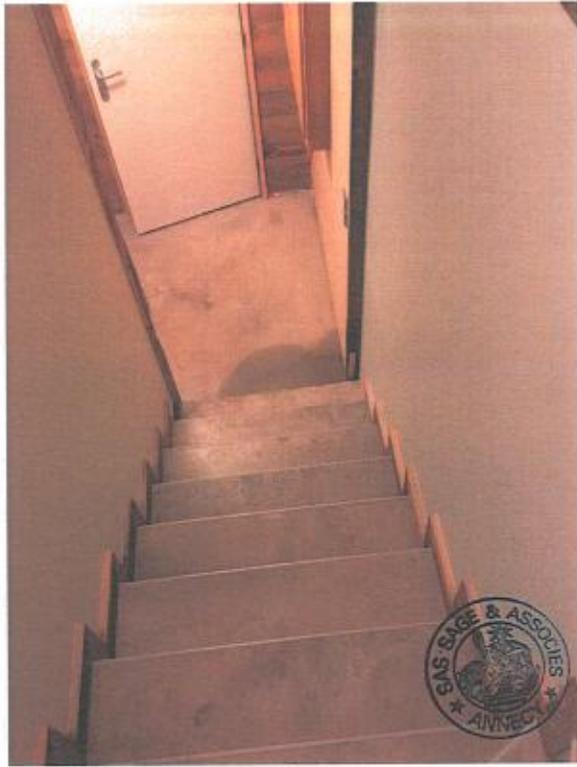
Il est accessible par un escalier en béton brut partant du vestibule du rez-de-chaussée.

En haut de l'escalier, une porte coulissante en verre, permet de limiter la déperdition de chaleur.

Les murs et le plafond de la cage d'escalier sont peints en blanc.



1.



2.

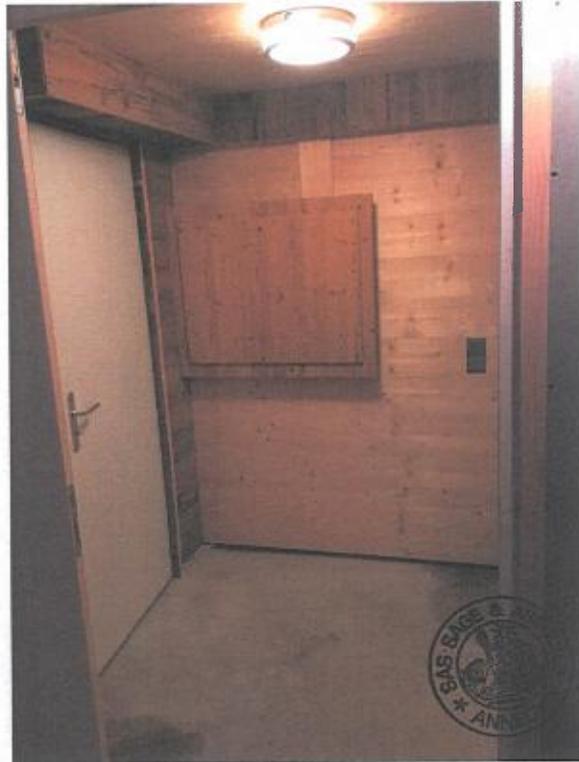
PALIER :

Le **sol** est recouvert d'une chape brute en bon état.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois en bon état.

Il dessert une grande cave, et une cave à vins.



1.

CAVE :

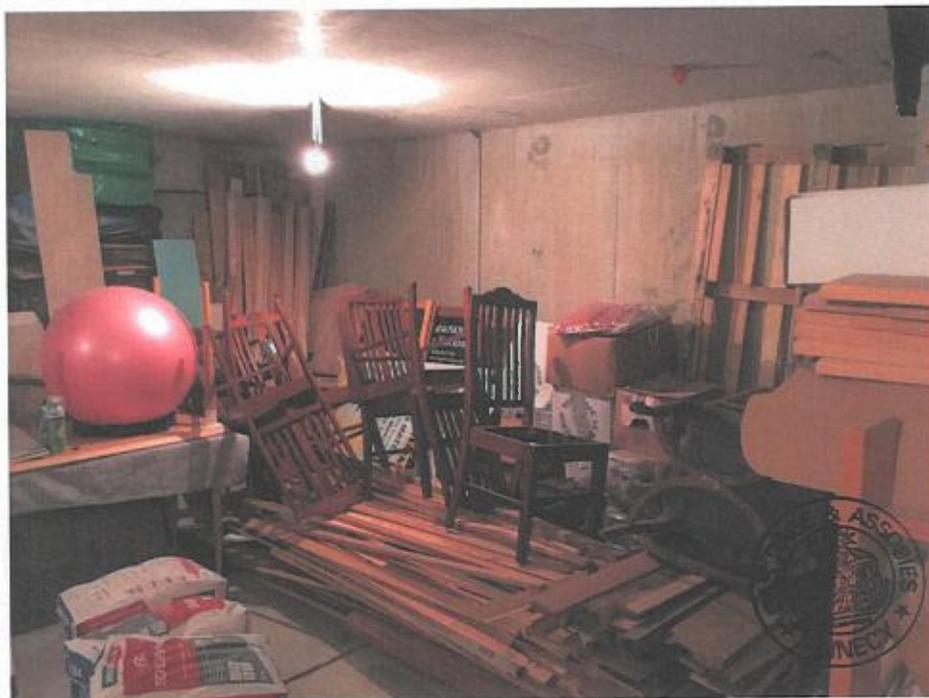
Le **sol** est recouvert d'une chape brute en bon état.

Les **murs** sont recouverts de maçonnerie brute en bon état.

Le **plafond** est recouvert de maçonnerie brute en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par un vasistas en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis bois, simple vitrage.

La porte d'accès est présente sur le site, mais elle n'est pas gondée.



1.



2.



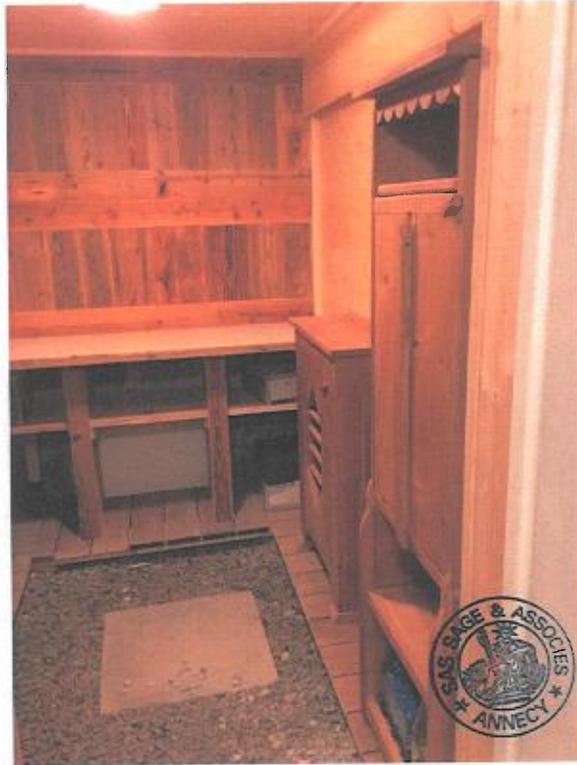
3.

CAVE À VINS :

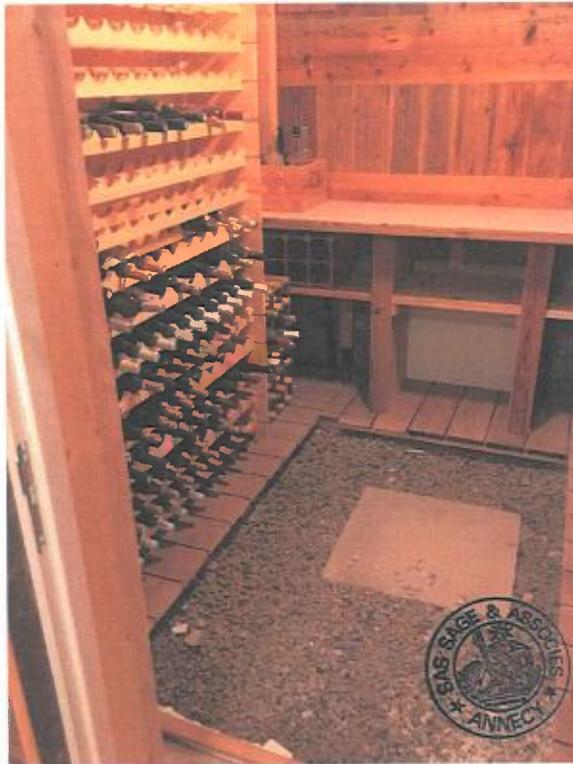
Le **sol** est recouvert de gravier en bon état.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois en bon état.



1.



2.

- REZ DE CHAUSSÉE :

PORCHE :

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état.

Les **murs** sont recouverts de lambris en bois en bon état.

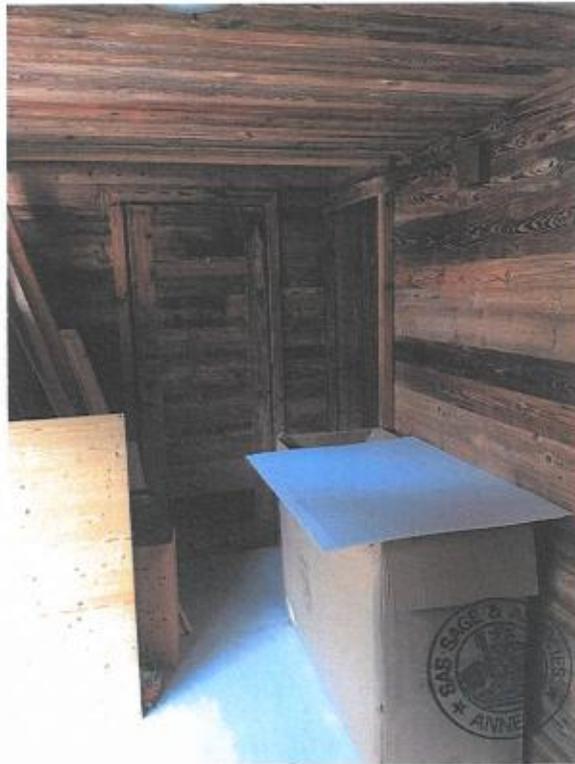
Le **plafond** est recouvert de lambris en bois en bon état.

Il offre un vaste accès couvert aux arrivants.

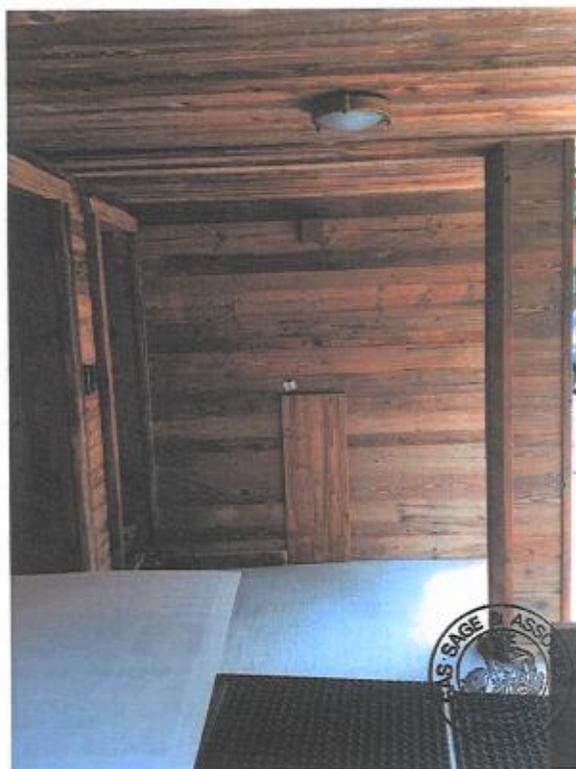
Il permet de passer du ski-room à l'habitation, au sec.



1.



2.



3.

SKIS ROOM :

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

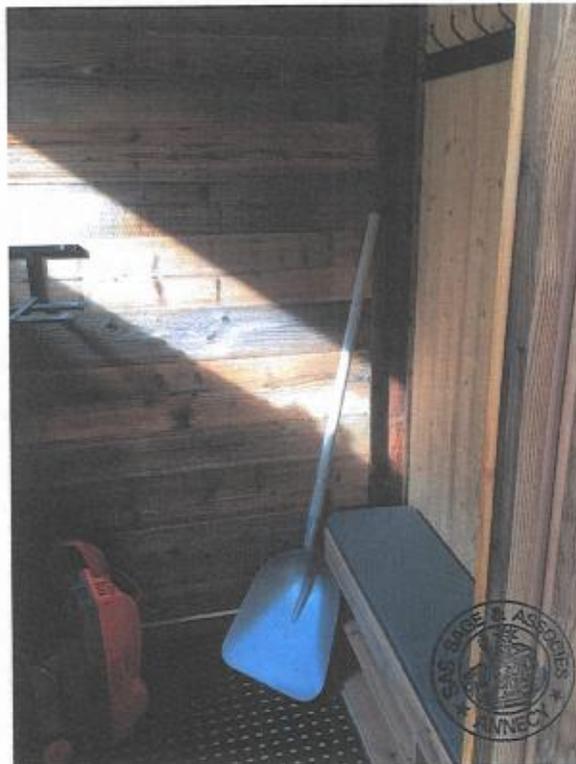
Les **murs** sont recouverts de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de lambris en bois en bon état.

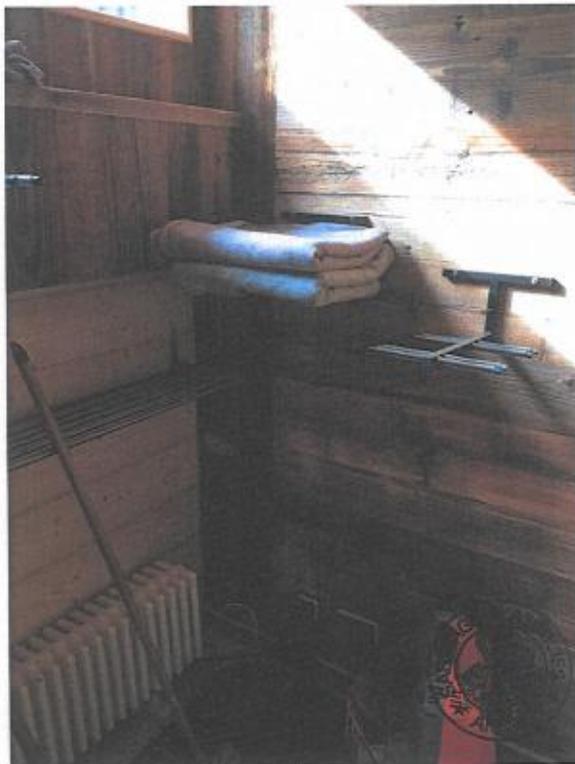
L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par un châssis vitré en état d'usage normal, châssis bois, simple vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un radiateur électrique en état d'usage normal



1.



2.

VESTIBULE-DÉGAGEMENT :

L'**accès** s'effectue par une porte d'entrée en état d'usage normal, ouverture battant simple, serrure cinq points.

Le **sol** est recouvert de carrelage en état d'usage normal, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par un châssis vitré en état d'usage normal, châssis bois, double vitrage.

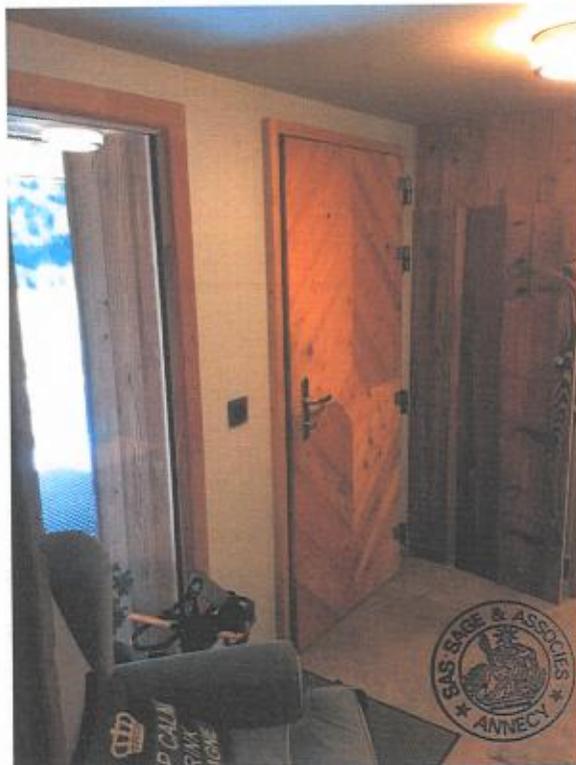
L'**équipement électrique** comprend un tableau électrique en état d'usage normal.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un placard avec portes battantes en état d'usage normal

Il dessert :

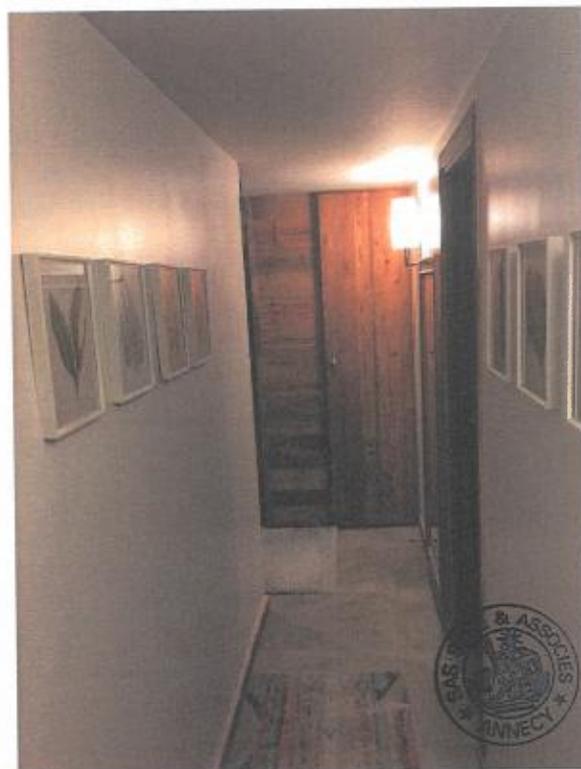
- deux chambres,
- la buanderie,
- un dressing,
- l'escalier vers le sous-sol,
- un WC invité,
- la grande pièce de vie, avec sa cuisine ouverte.



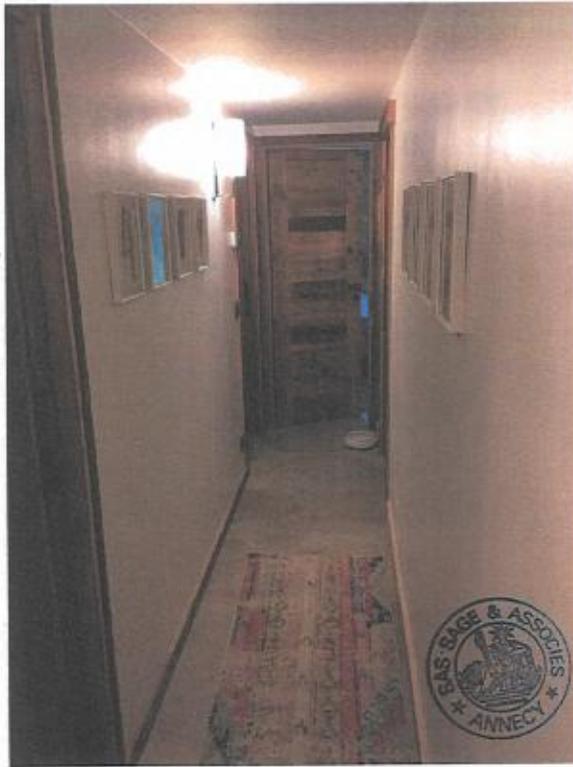
1.



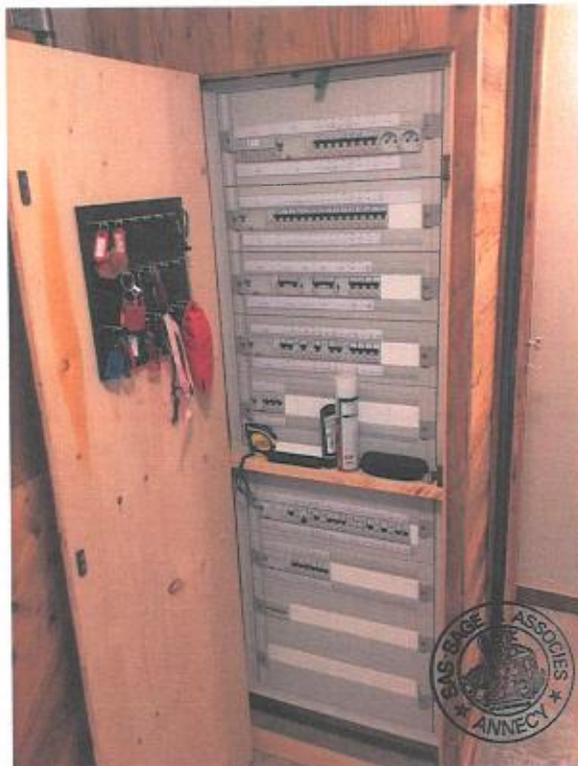
2.



3.



4.



5.

WC :

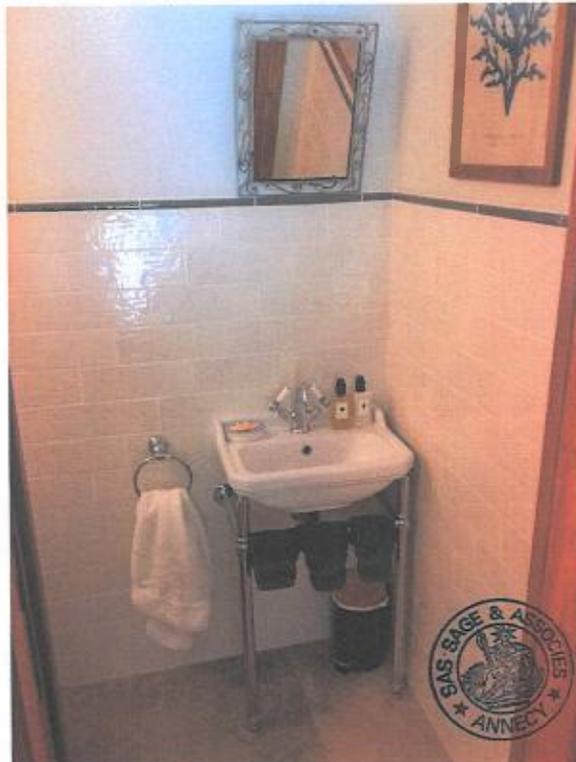
Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de faïence en bon état, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC suspendu en bon état
- un lave-mains en bon état (un mélangeur en bon état)



1.

CHAMBRE 1 :

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

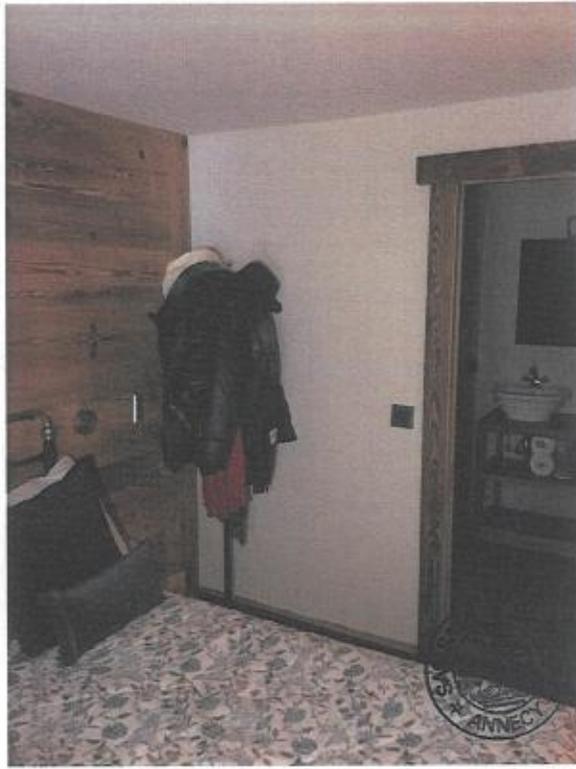
Une partie des **murs** est recouverte de lambris en bois en bon état. Une autre partie des murs est recouverte de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage.



1.



2.



3.

SALLE DE BAINS 1 :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en bon état.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **murs** sont recouverts de faïence en bon état, de couleur beige.

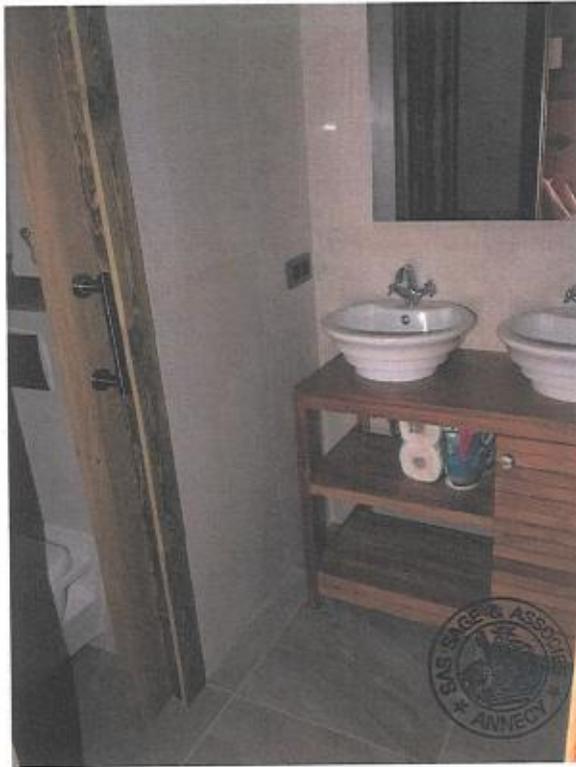
Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une baignoire en matériau de synthèse en bon état (un flexible en bon état, un mélangeur en bon état, un pare-douche en bon état, une douchette en bon état)
- deux vasques en bon état
- un meuble sous-vasque en bon état
- un WC suspendu en bon état



1.



2.

BUANDERIE :

L'**accès** s'effectue par une porte simple en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une canalisation d'alimentation en bon état
- une canalisation d'écoulement en bon état
- un robinet d'arrêt d'eau en bon état
- un placard avec portes coulissantes en bon état
- un ballon d'eau chaude en bon état
- un évier en inox en état d'usage normal (un mitigeur en état d'usage normal)



1.



2.

CHAMBRE 2 :

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

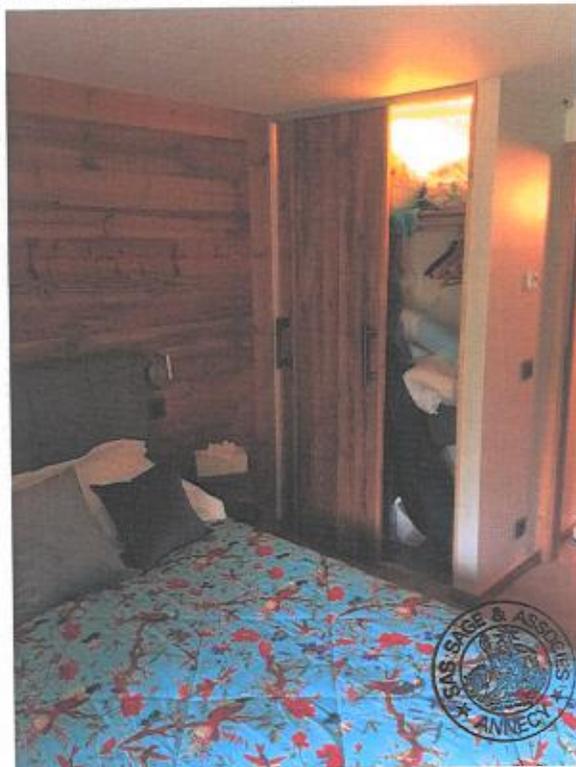
Une partie des **murs** est recouverte de lambris en bois en bon état. Une autre partie des murs est recouverte de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

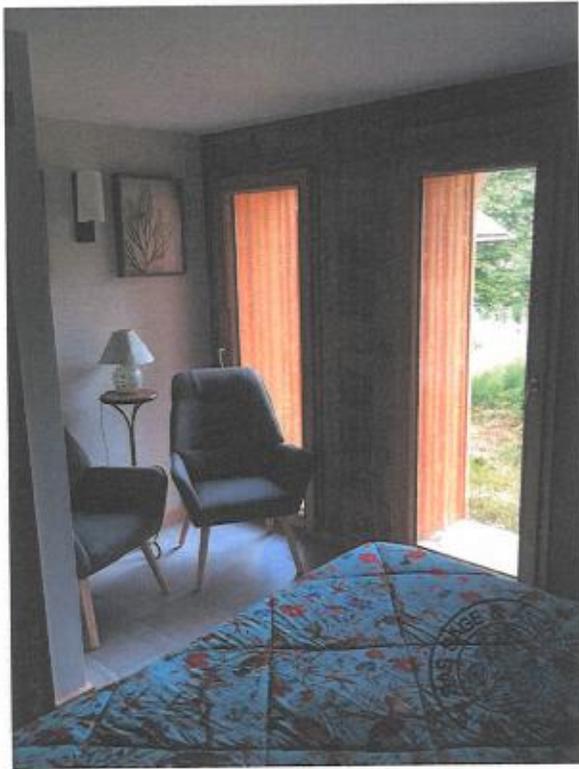
L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par deux portes-fenêtres en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un placard avec portes coulissantes en état d'usage normal



1.



2.

SALLE D'EAU 2 :

L'**accès** s'effectue par porte coulissante en bon état.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur beige.

Les **murs** sont recouverts de faïence en bon état, de couleur beige.

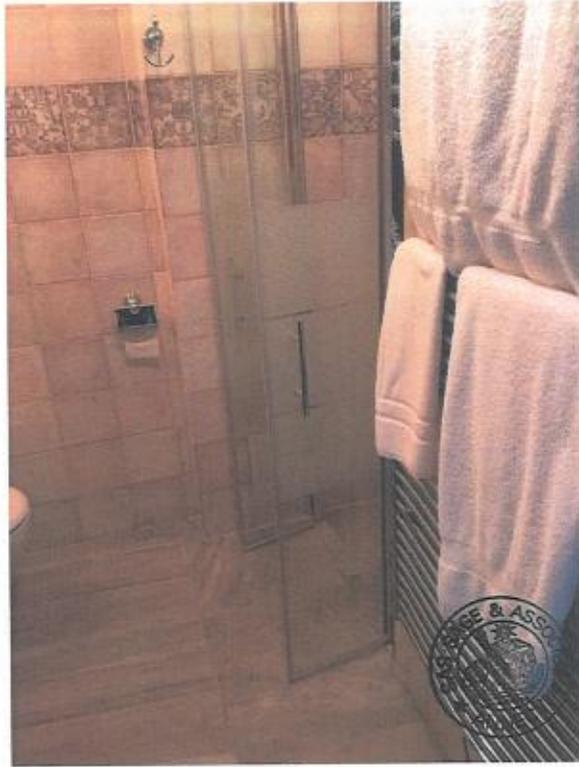
Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

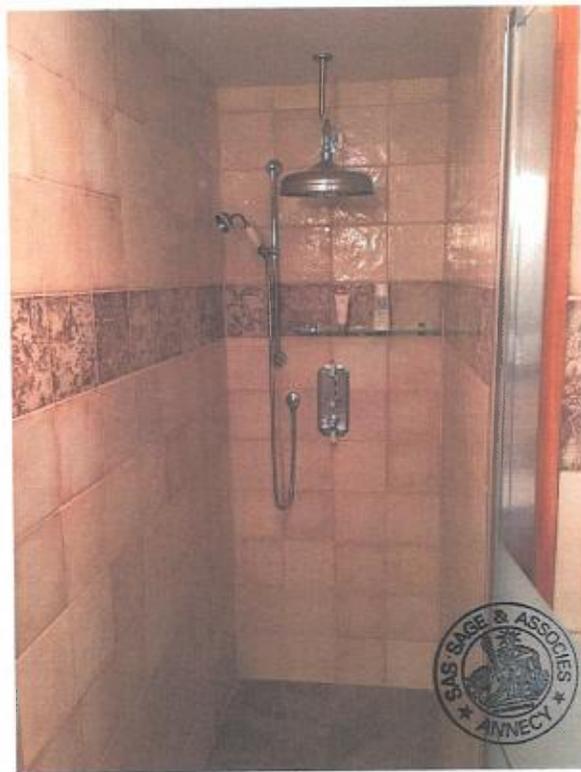
- deux vasques en bon état (deux mélangeurs en bon état)
- un meuble sous-vasque en bon état
- un WC suspendu en bon état
- une cabine de douche en bon état (un flexible en bon état, un pare douche en bon état, un mélangeur en bon état)
- un sèche-serviettes en bon état



1.



2.



3.

DRESSING :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

CUISINE OUVERTE :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur bleue. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

Une partie des **plafonds** est recouverte de lambris en bois en bon état. Une autre partie des plafonds est recouverte de peinture en bon état, de couleur blanche.

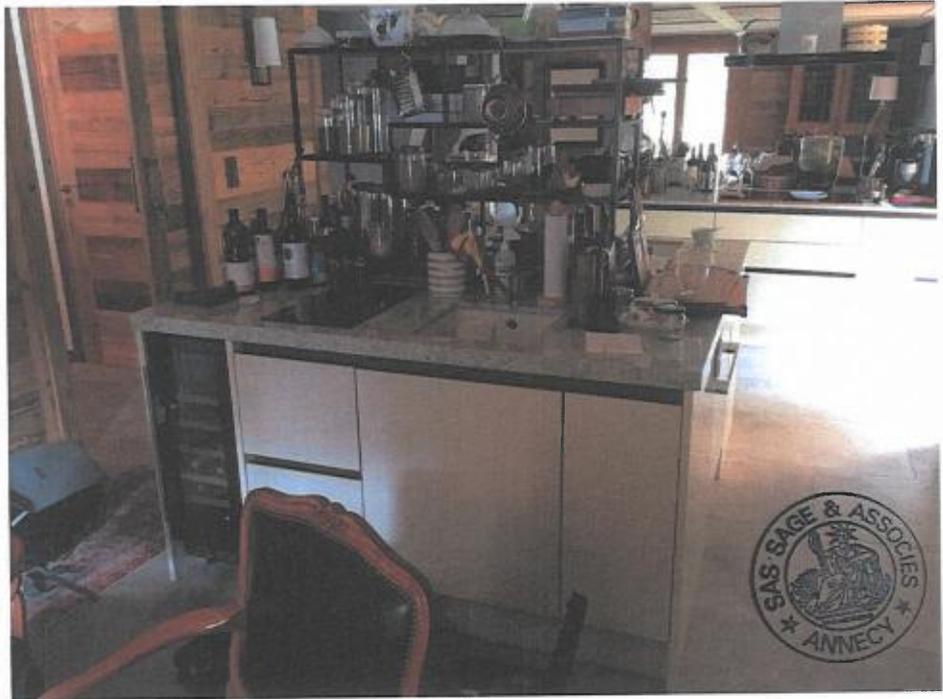
L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par :

- une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage,
- une fenêtre en bon état, ouverture battant double, châssis bois, double vitrage.

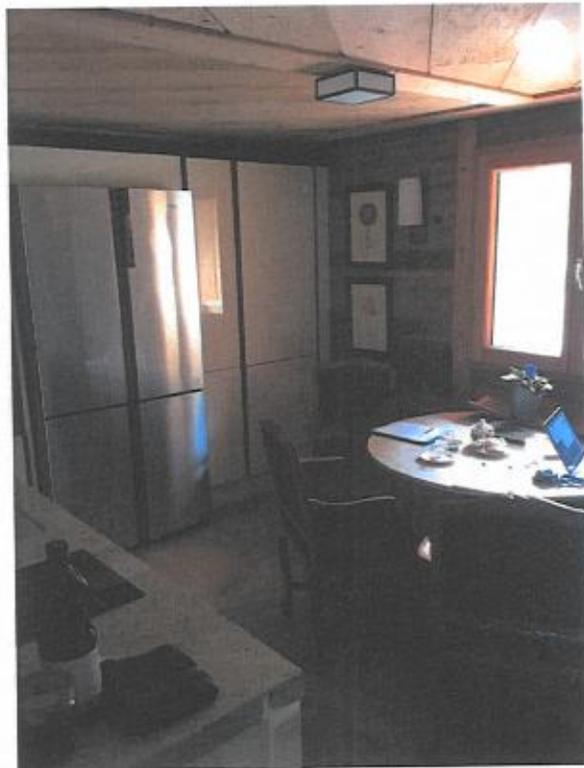
Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- deux éviers en matériau de synthèse en bon état (deux mitigeurs en bon état)
- deux plaques vitrocéramiques halogène en bon état (une 4 feux, une deux feux)
- un groupe d'aspiration en bon état
- deux fours encastrables en bon état
- un four à micro-onde encastré en bon état
- un îlot central et un comptoir en bon état
- une cuisine aménagée et équipée en bon état, de style contemporain avec façades laquée jaune pâle.

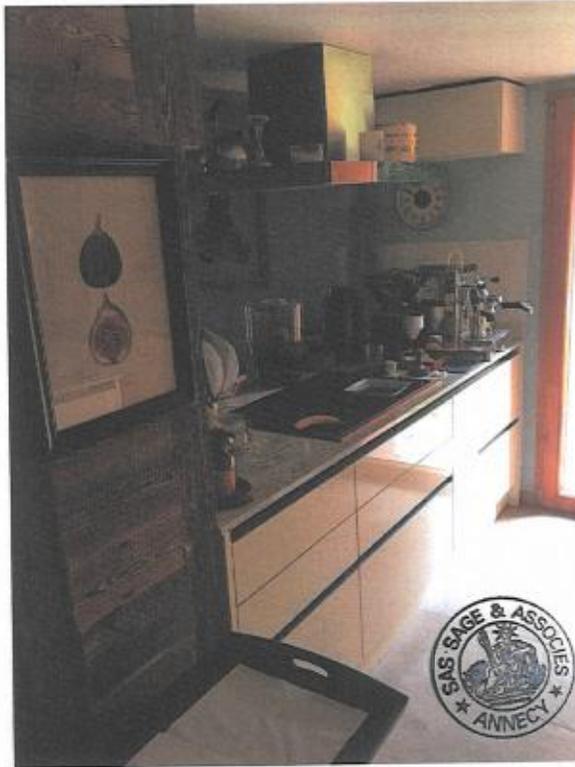
On traverse cet espace cuisine pour accéder au salon-salle à manger.



1.



2.



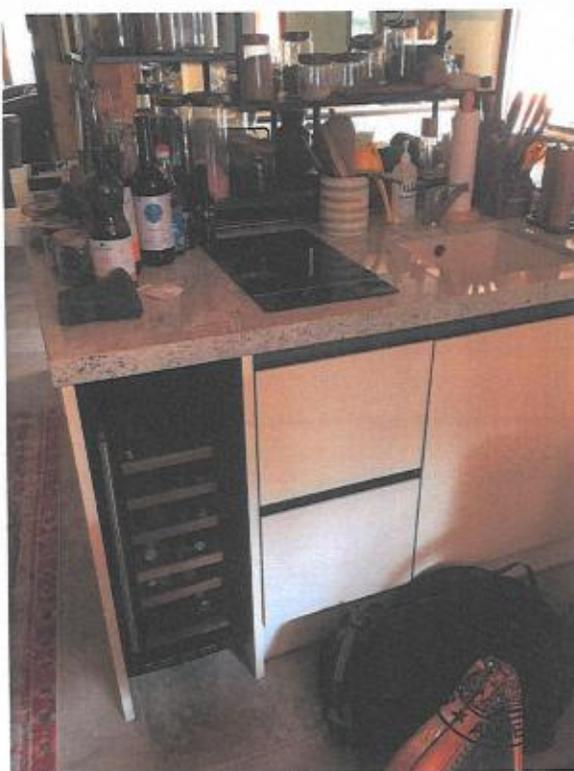
3.



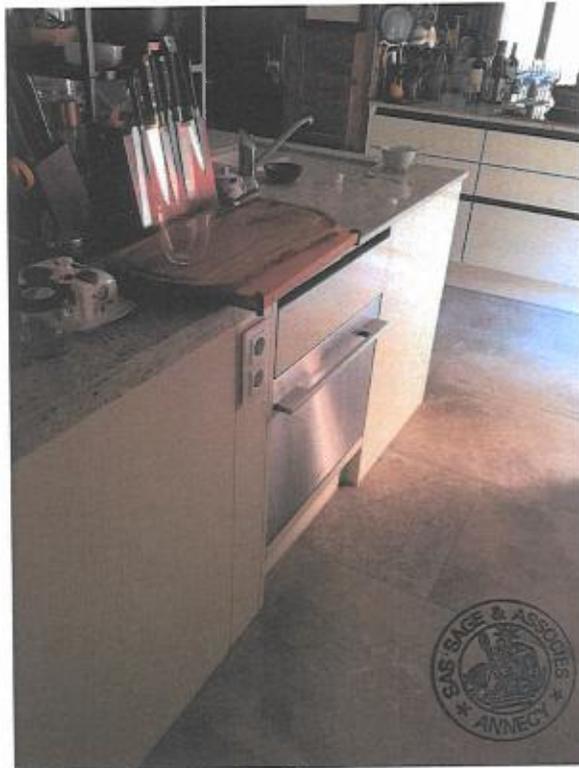
4.



5.



6.



7.

SALON - SALLE À MANGER :

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur beige.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur bleue. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

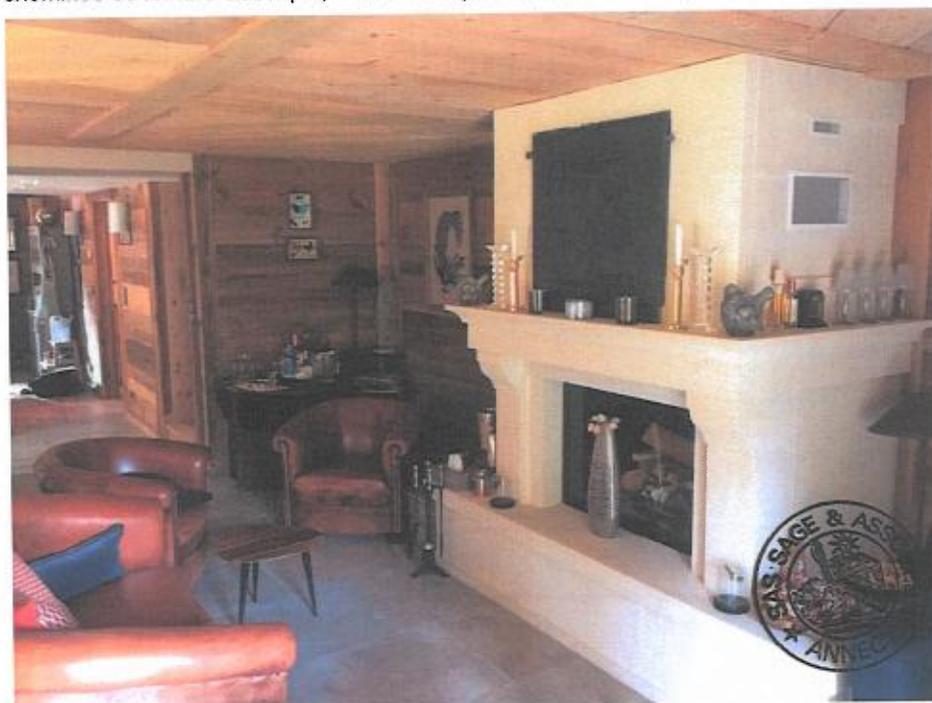
Le **plafond** est recouvert de lambris en bois en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par :

- une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage,
- une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant double, châssis bois, double vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cheminée de facture classique, en bon état (un insert en bon état)



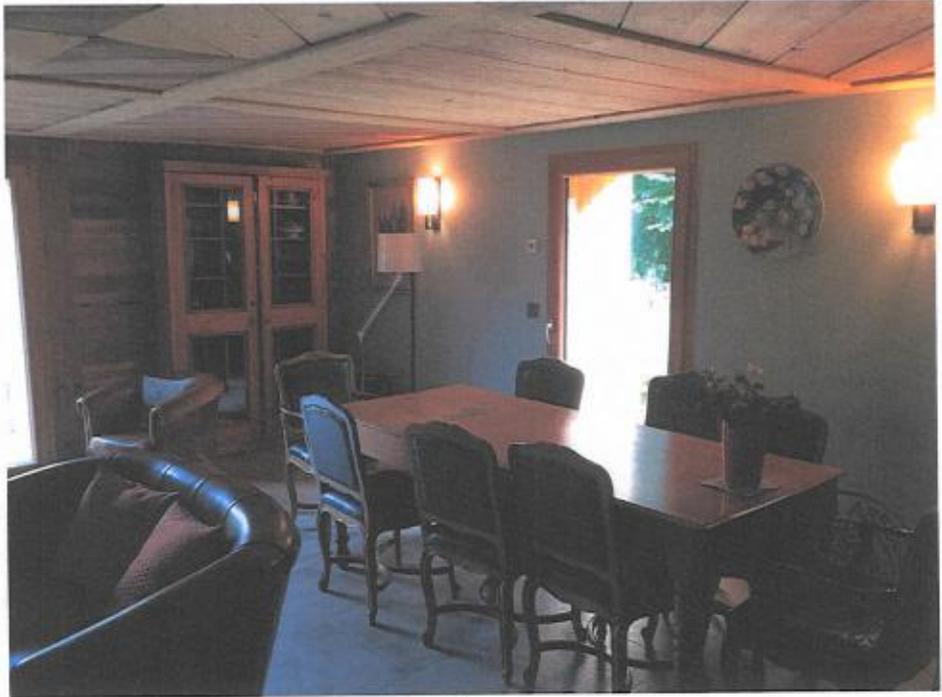
1.



2.



3.



4.

- PREMIER ÉTAGE :

Il est accessible par un escalier en béton, habillé en bois, qui part à droite du coin cheminé du salon.



1.



2.

SALON :

Le **sol** est recouvert de plancher en bon état.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de soys-face toiture lambrissée en bois « cathédrale » en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par :

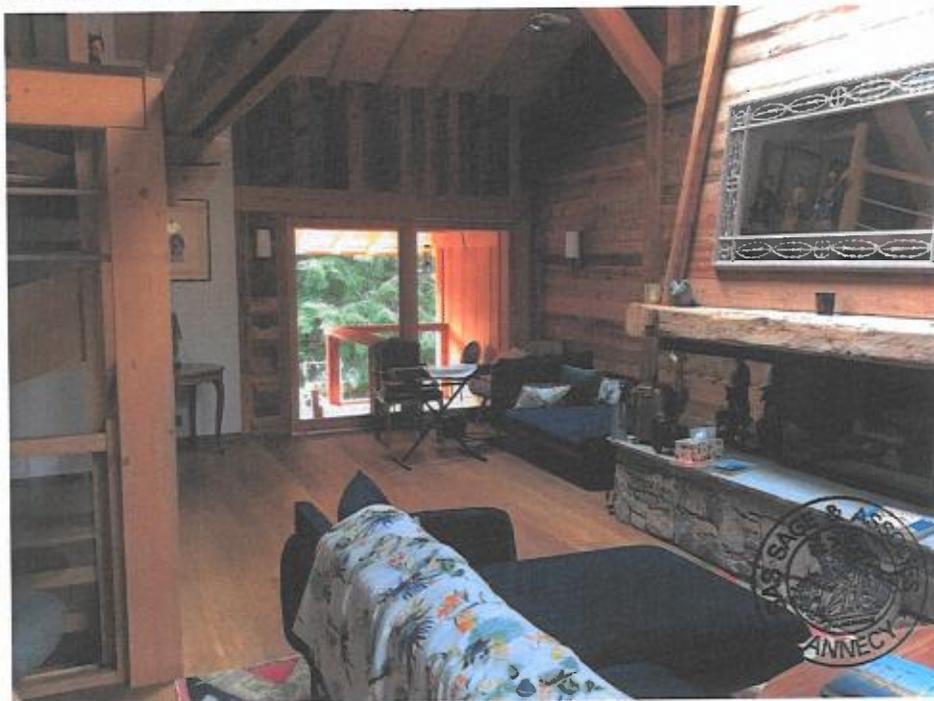
- une porte-fenêtre en bon état, ouverture coulissante, châssis bois, double vitrage. La pièce compte aussi :
- une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage.
- deux châssis Vélux en bon état.
- un châssis vitré en bon état, châssis bois, double vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

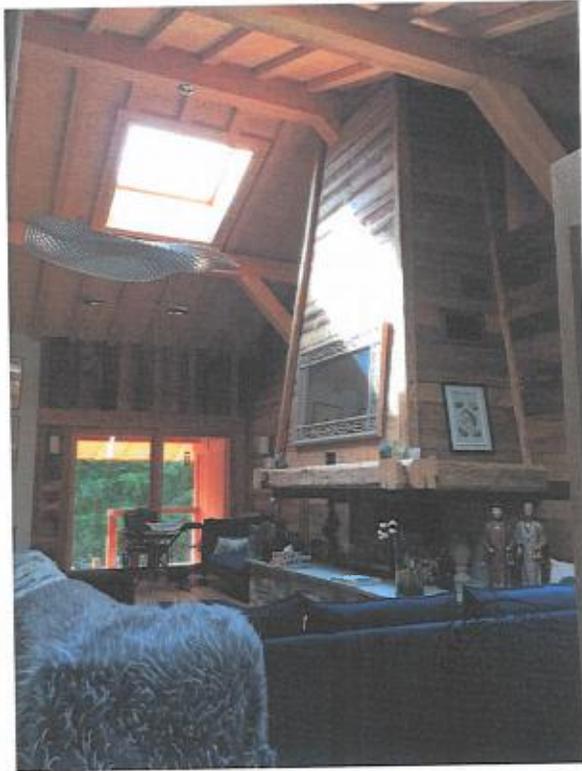
- une grande cheminée de rustique, en bon état (un insert en bon état)
- un placard avec portes coulissantes en bon état

Cette vaste pièce traversante, fait également office de palier, desservant :

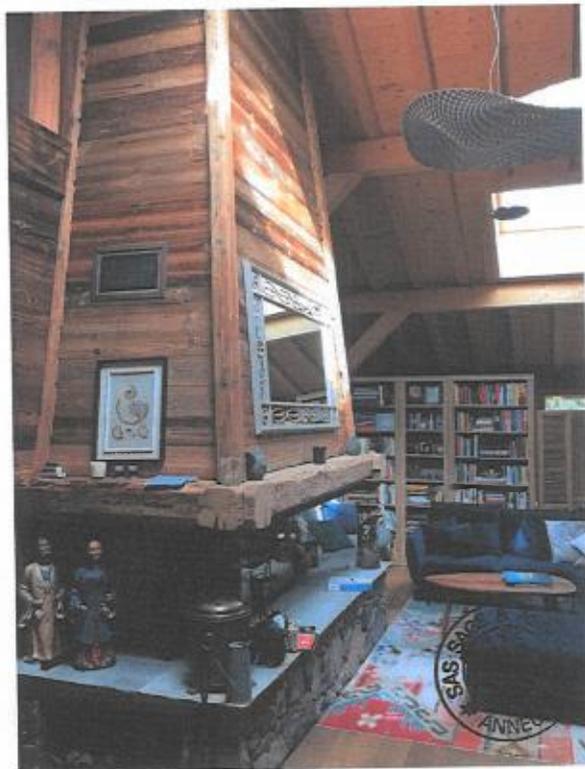
- deux chambres,
- un WV invités,
- un bureau,
- l'escalier desservant les combles.



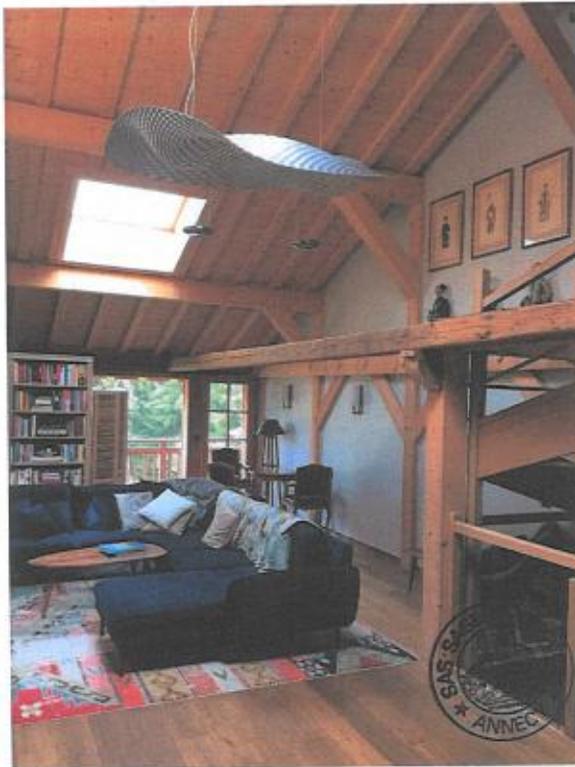
1.



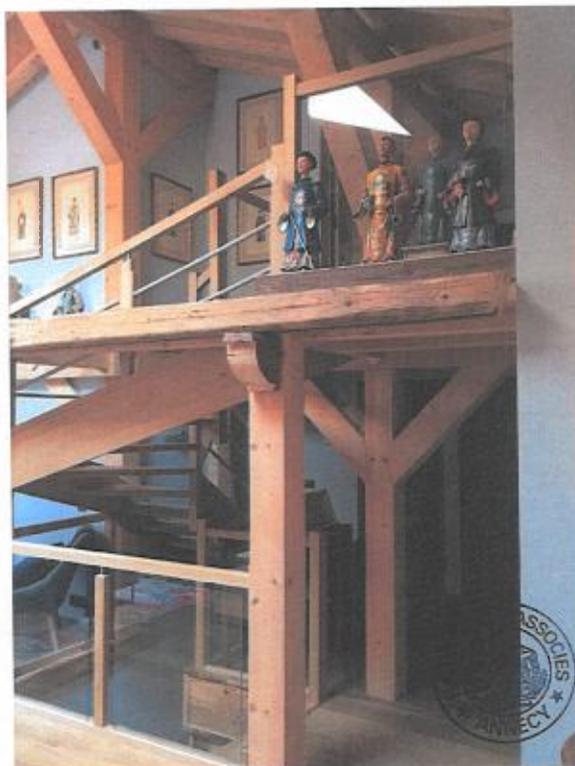
2.



3.



4.



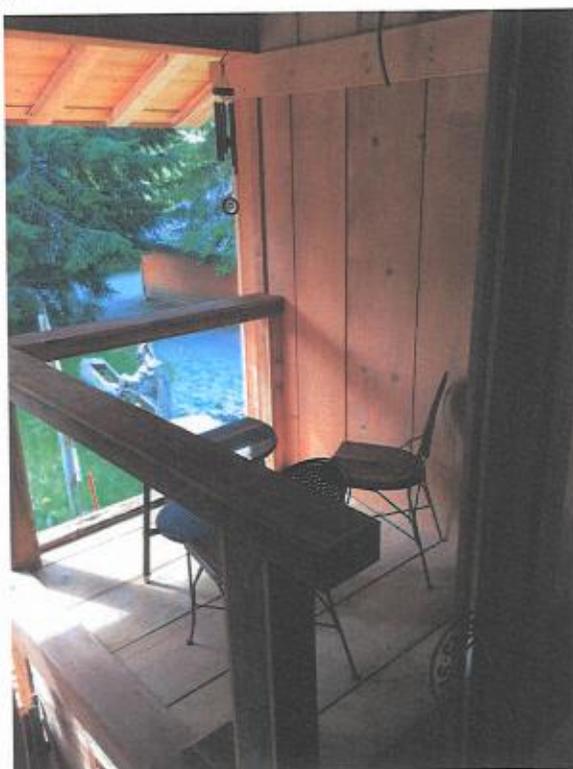
5.

BALCON 1 ET 2 :

Ils donnent sur les deux façades de la maison.

Le balcon 1 est exposé Est.
Il est accessible depuis le salon.
Cf. Photographie 1.

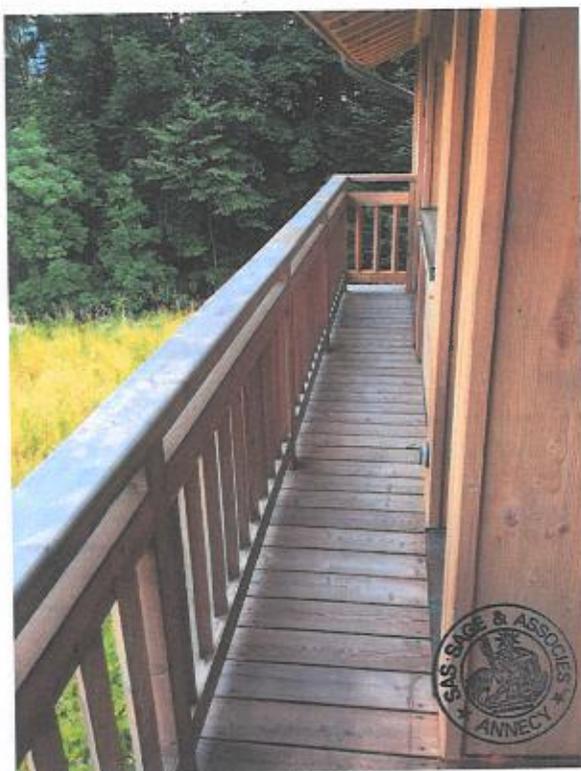
Le balcon 2 est exposé Ouest.
Il est accède puis le salon et la chambre 3.
Cf. Photographies 2 à 7.



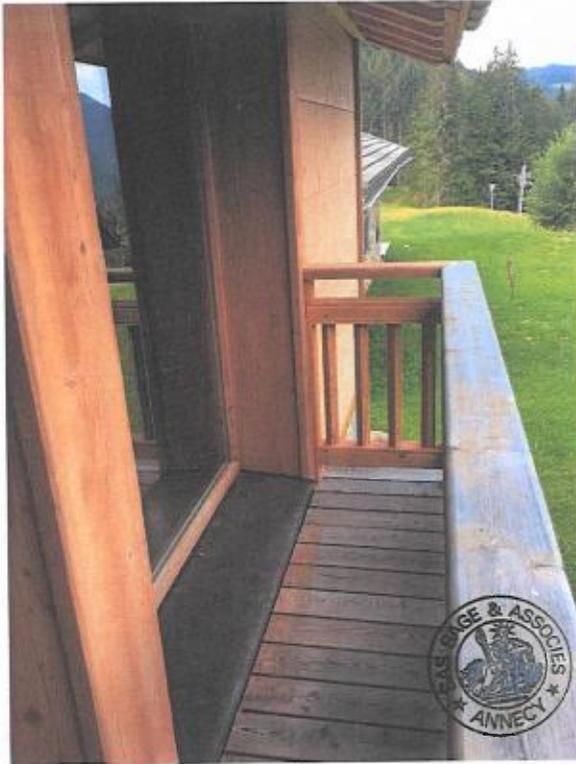
1.



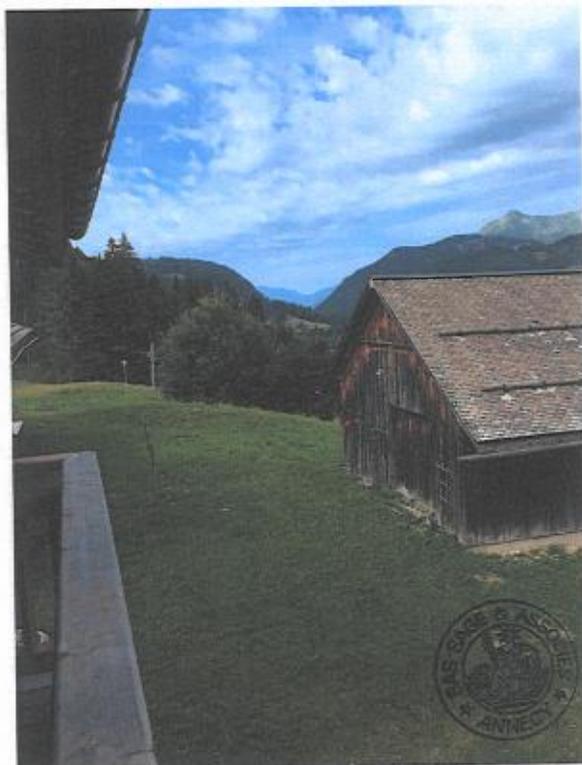
2.



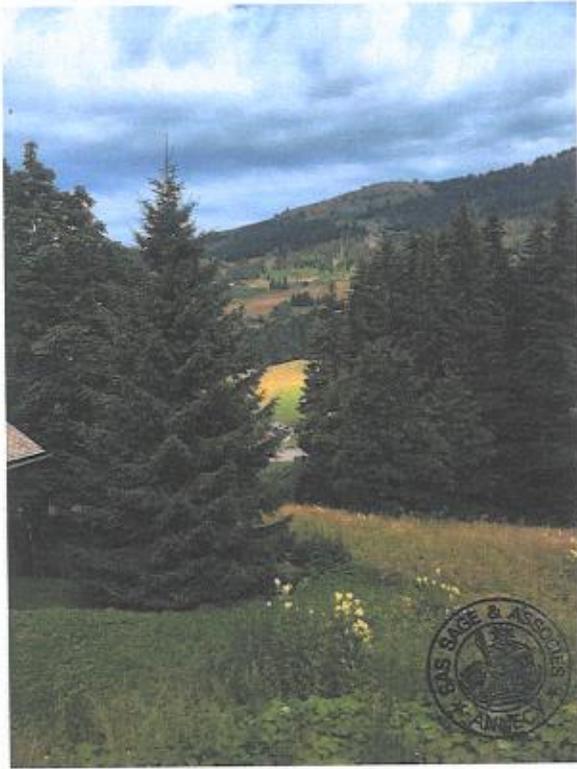
3.



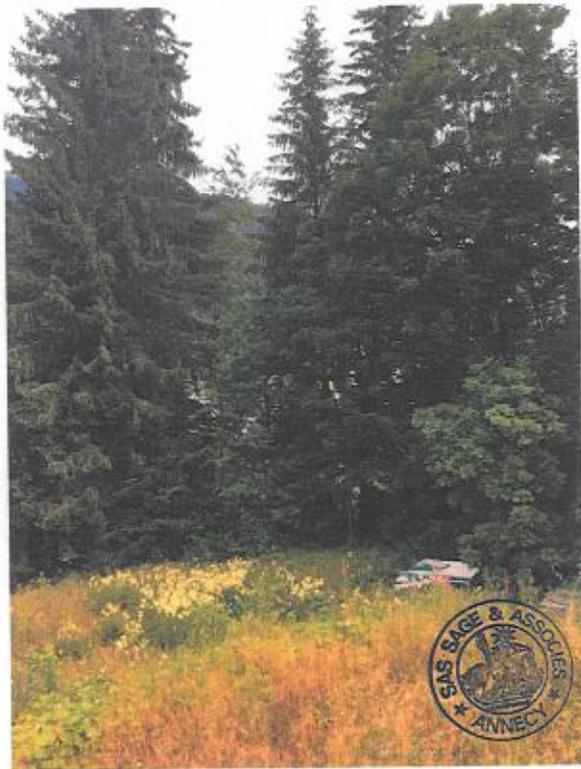
4.



5.



6.



7.

CHAMBRE 3 :

Le **sol** est recouvert de plancher en bon état.

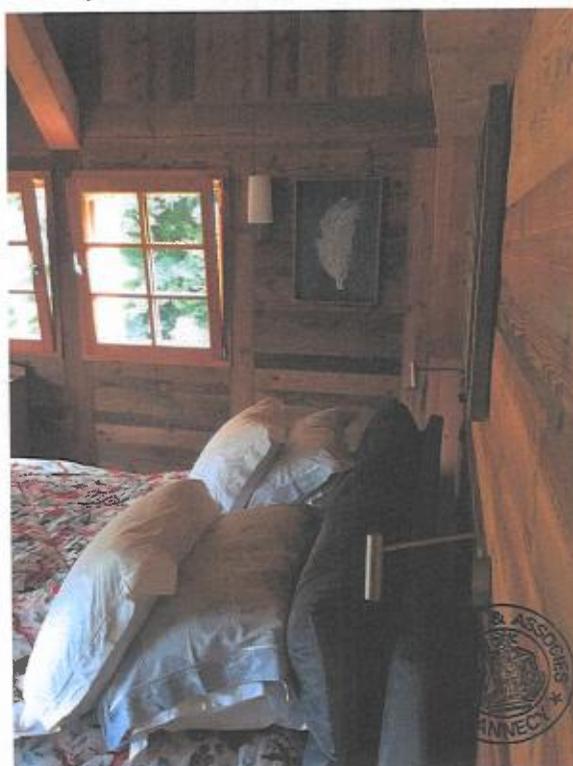
Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de sous)face toiture lambrissée en bois en bon état.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par :

- une porte-fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant double, châssis bois, double vitrage. La pièce compte aussi :
- deux fenêtres en état d'usage normal, ouverture oscillo-battante, châssis bois, double vitrage.
- un châssis vitré en état d'usage normal, châssis bois, double vitrage.



1.



2.



3.



4.



5.

SALLE DE BAINS 3 :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en bon état.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Une partie des **murs** est recouverte de lambris en bois en bon état. Une autre partie des murs est recouverte de faïence en bon état, de couleur beige.

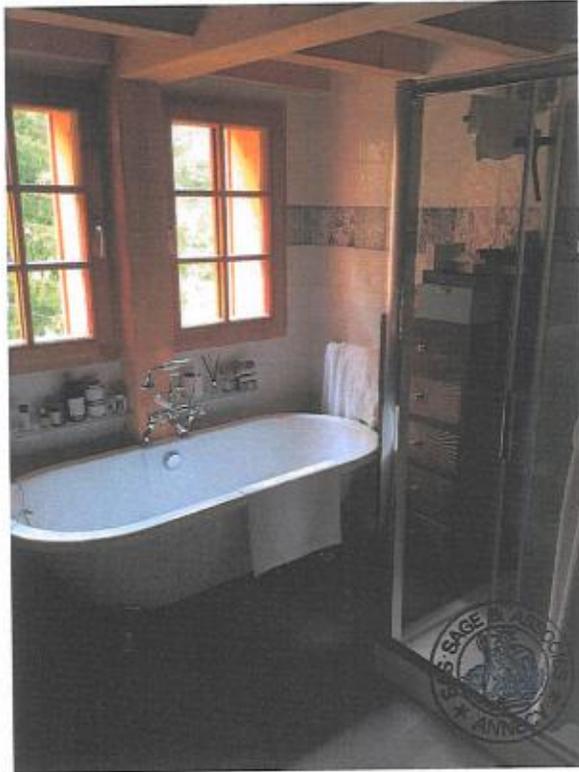
Le **plafond** est recouvert de sous)face de plancher en bois en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par deux fenêtres en état d'usage normal, ouverture oscillo-battante, châssis bois, double vitrage.

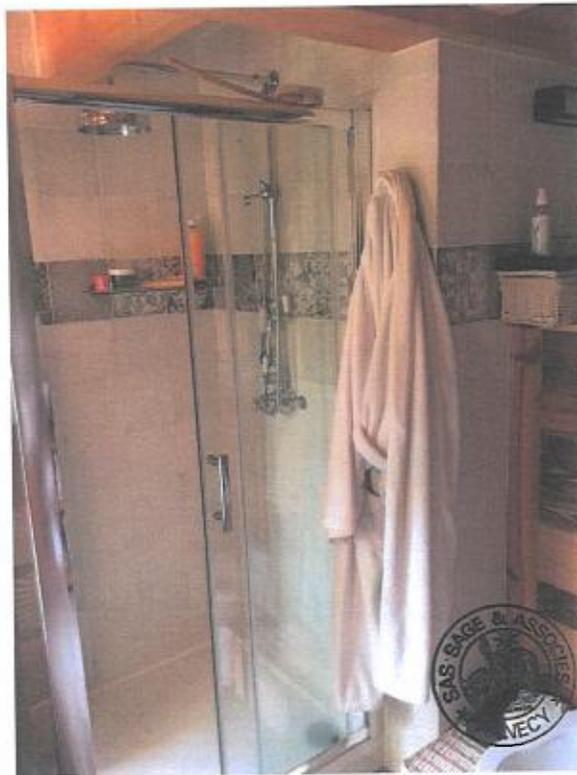
Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- deux vasques en bon état (deux mélangeurs en bon état)
- un meuble sous-vasque en bon état
- une baignoire en matériau de synthèse en bon état (un flexible en bon état, un mélangeur en bon état)
- une cabine de douche en bon état (un flexible en bon état, un robinet en bon état, un pare douche en bon état)
- un bidet en bon état
- un WC suspendu en état d'usage normal
- un sèche-serviettes en état d'usage normal





2.



3.

DRESSING CHAMBRE 3 :

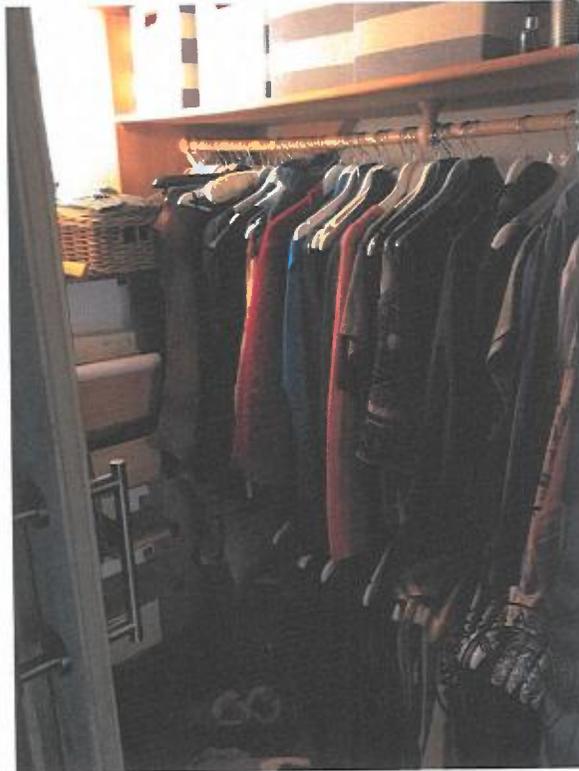
L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en bon état.

Le **sol** est recouvert de plancher en bon état.

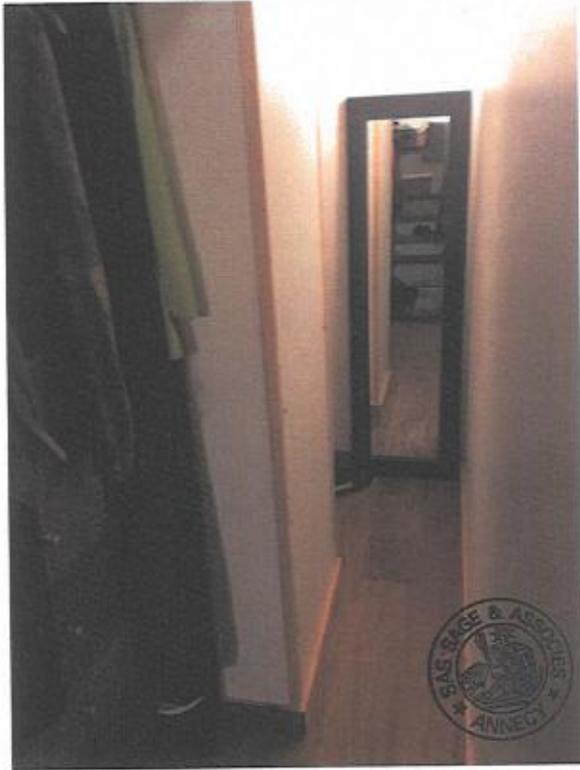
Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en bon état, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de spud-face plancher en bois en bon état.



1.



2.

WC :

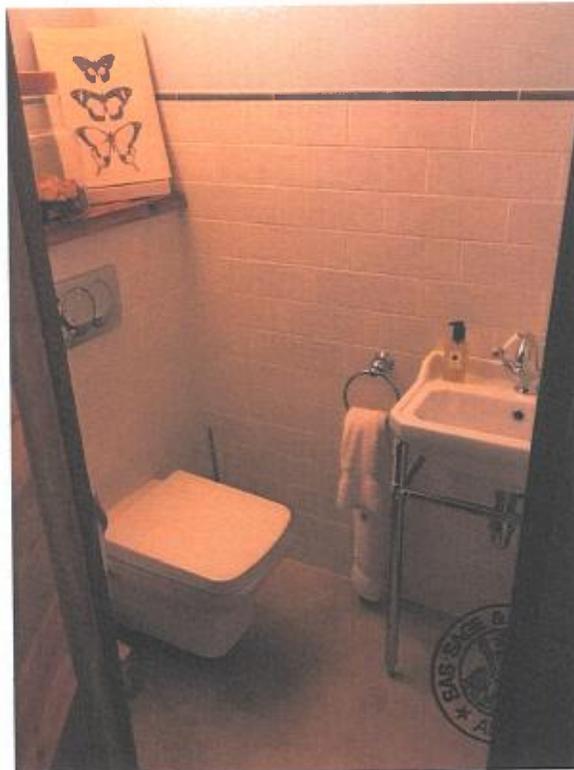
Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en état d'usage normal, de couleur blanche.
Une autre partie des murs est recouverte de faïence en bon état, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de peinture en bon état, de couleur blanche.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC suspendu en bon état
- un lave-mains en bon état (un mélangeur en bon état)



1.

CHAMBRE 4 :

Le **sol** est recouvert de plancher en bon état.

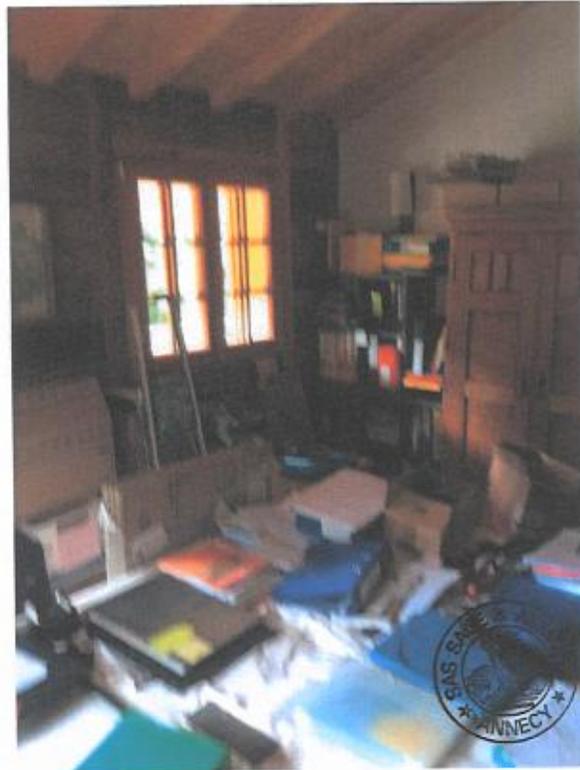
Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

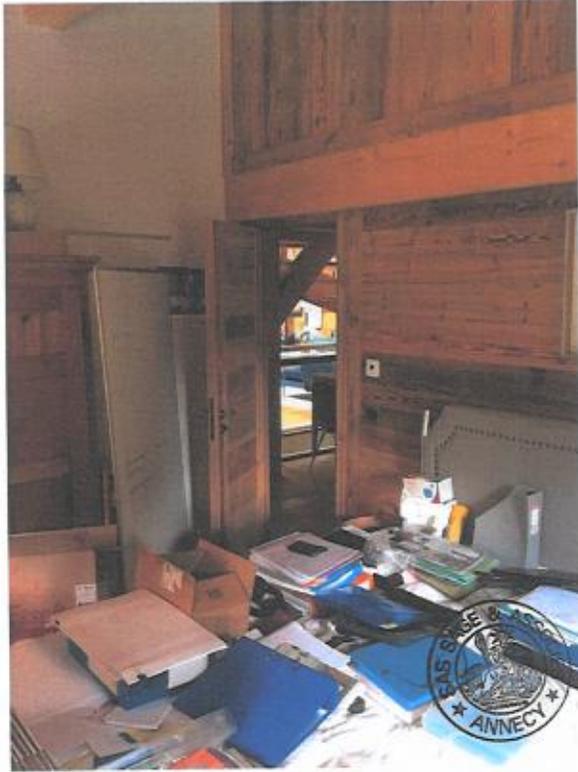
Le **plafond** est recouvert de sous-face toiture lambrissée en bois en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par :

- une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant double, châssis bois, double vitrage. La pièce compte aussi :
- une fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage.
- une fenêtre en bon état, ouverture battant double, châssis bois, double vitrage.



1.



2.



3.

SALLE DE BAINS 4 :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en état d'usage normal.

Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur beige.

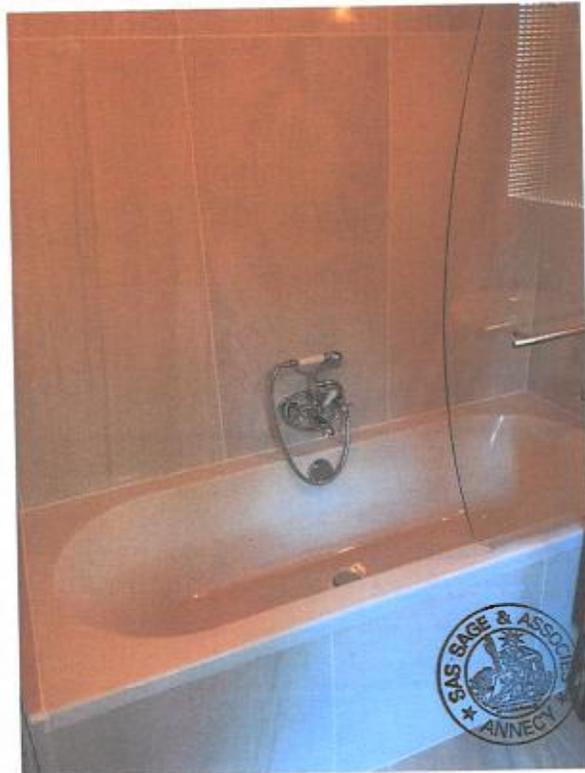
Les **murs** sont recouverts de faïence en bon état, de couleur beige.

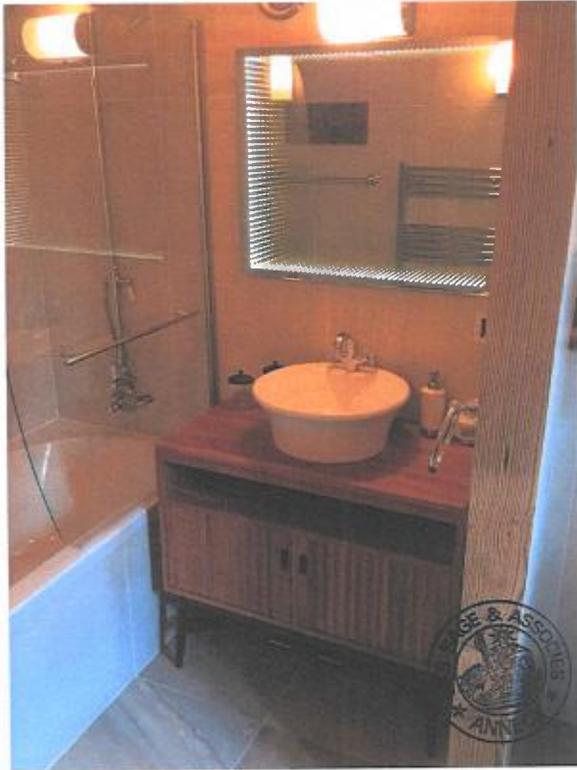
Le **plafond** est recouvert de sous)face plancher en bois en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre en état d'usage normal, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une vasque en bon état (un mélangeur en bon état)
- un meuble sous-vasque en bon état
- une baignoire en matériau de synthèse en bon état (un flexible en bon état, un mélangeur en bon état, un pare-douche en bon état, une douchette en bon état)
- un WC suspendu en état d'usage normal
- un sèche-serviettes en état d'usage normal





2.



3.

BALCON 3 :

Il est accessible depuis la chambre 4 et depuis le bureau.

Il est exposé Est, au dessus de l'entrée principale du bâtiment.

BUREAU :

Le **sol** est recouvert de plancher en bon état.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

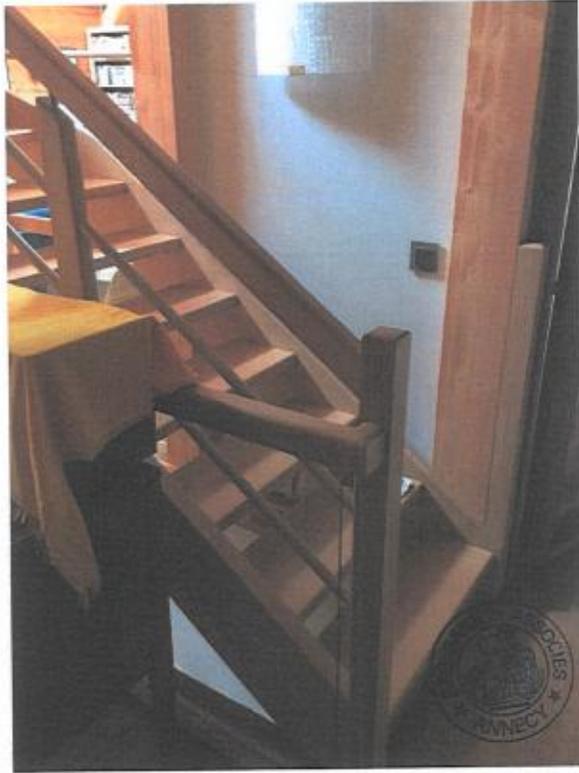
Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

Le **plafond** est recouvert de sous)face toiture lambrissé en bois en bon état.

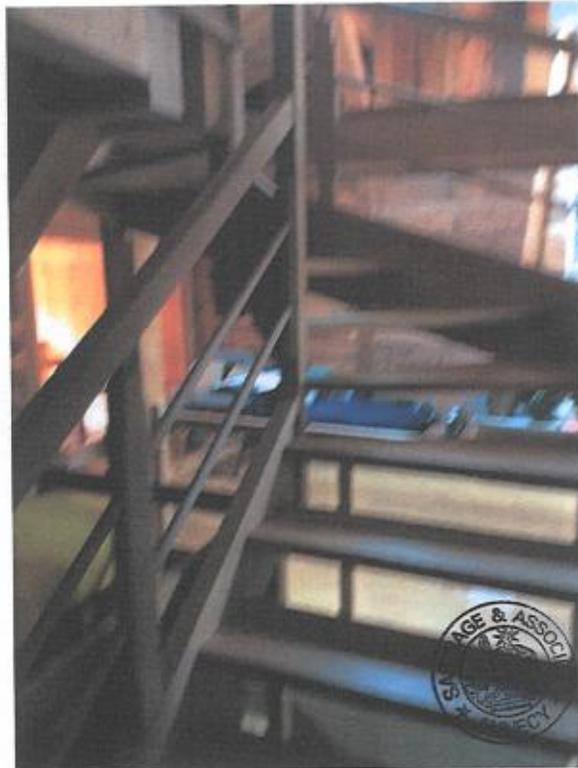
L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une porte-fenêtre en bon état, ouverture battant simple, châssis bois, double vitrage. La pièce compte aussi un châssis Velux en bon état.

- COMBLES :

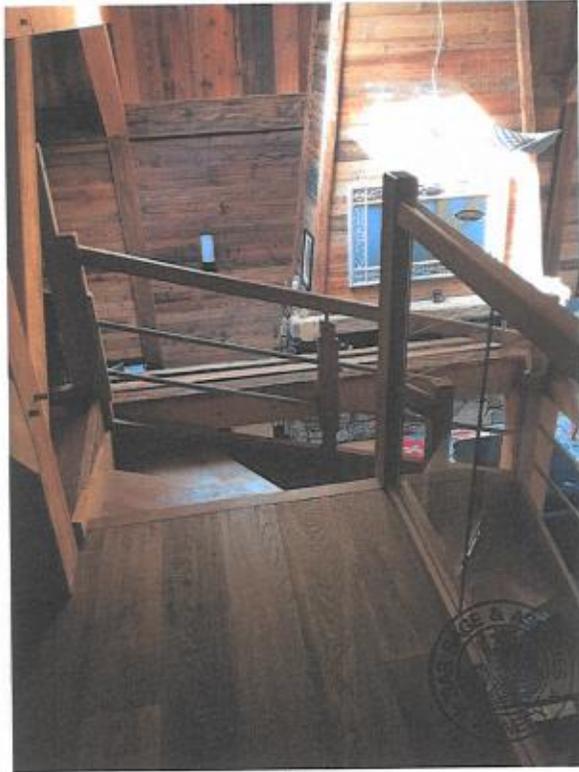
On y accède depuis le salon du premier étage, par un escalier en bois, sans contremarche.



1.



2.



3.

CHAMBRE 5 :

Elle occupe le dernier niveau.

Le **sol** est recouvert de parquet en bon état.

Les **plinthes** sont en bois brut en bon état.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en état d'usage normal, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de lambris en bois en bon état.

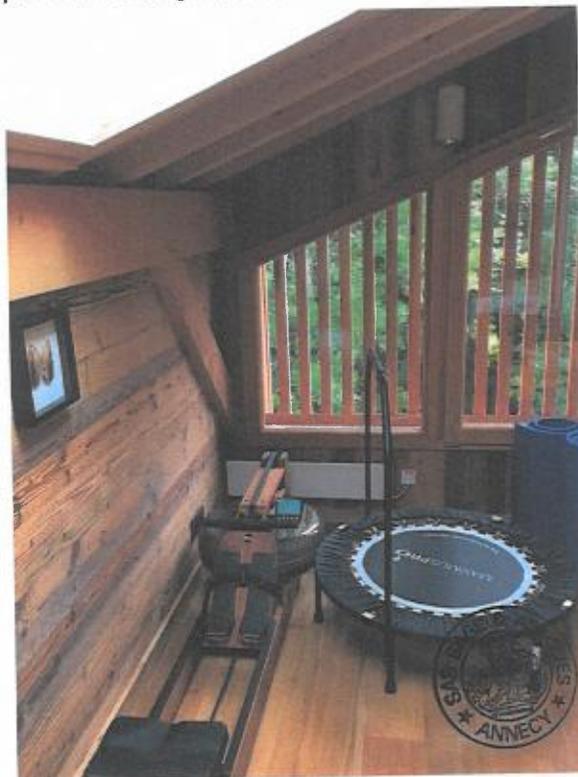
Le **plafond** est recouvert de sous-face toiture lambrissée en bois en bon état.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par :

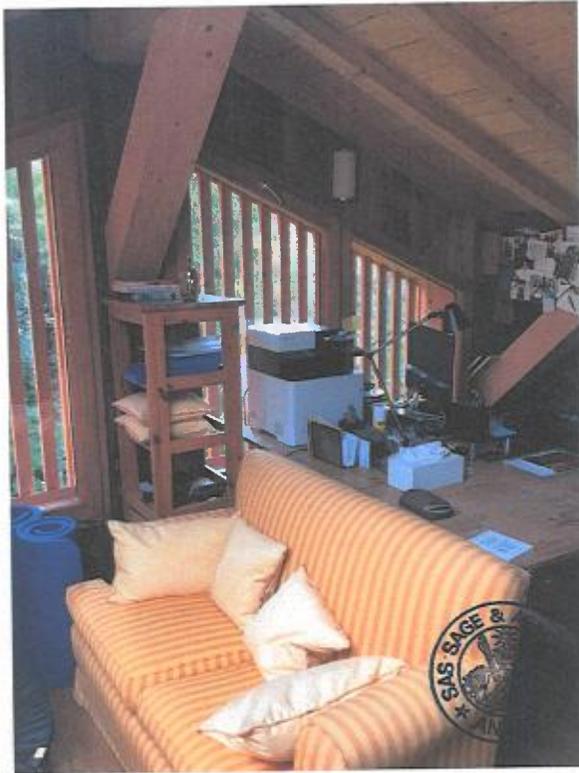
- un châssis Vélux en état d'usage normal. La pièce compte aussi :
- deux châssis vitrés en bon état, châssis bois, double vitrage.
- deux vasistas en bon état, châssis bois, double vitrage.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

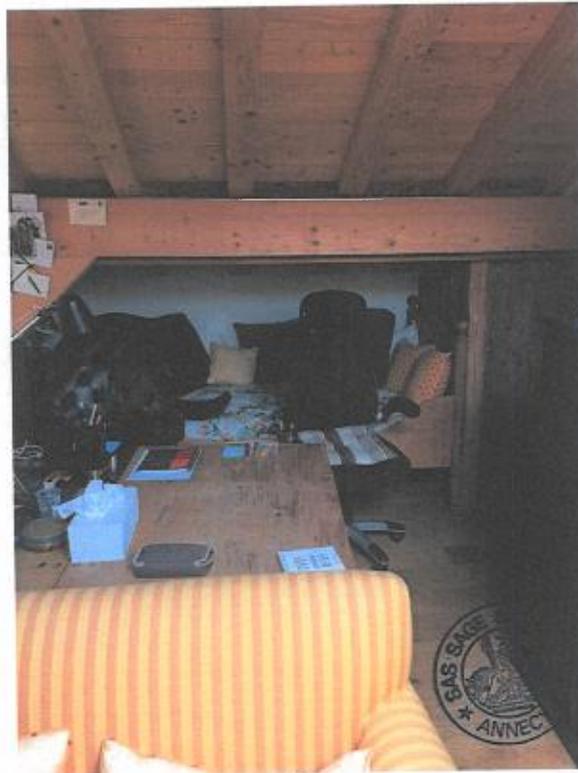
- deux placards avec portes coulissantes en état d'usage normal
- un ballon d'eau chaude en état d'usage normal
- un convecteur électrique en état d'usage normal



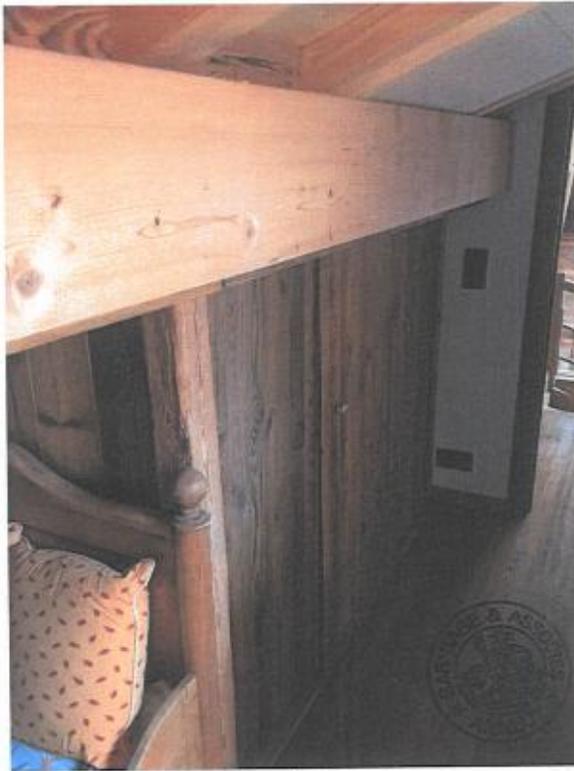
1.



2.



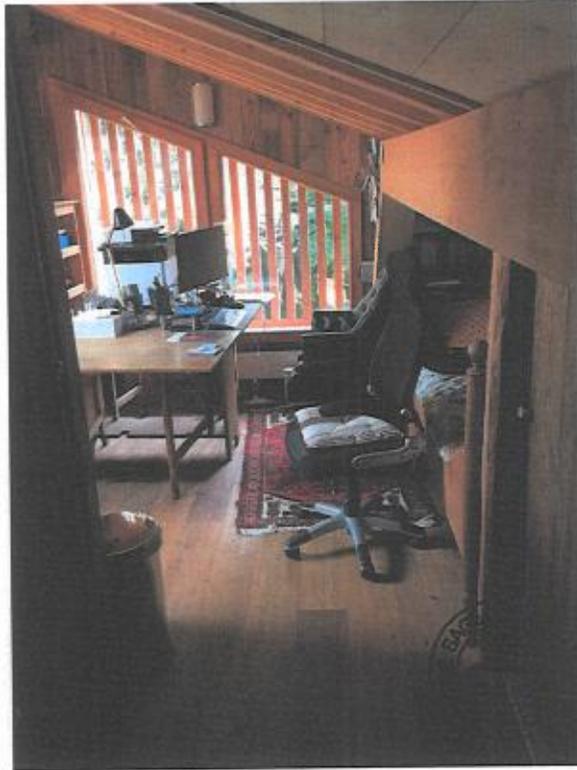
3.



4.



5.



6.

SALLE D'EAU 5 :

L'**accès** s'effectue par une porte coulissante en état d'usage normal.

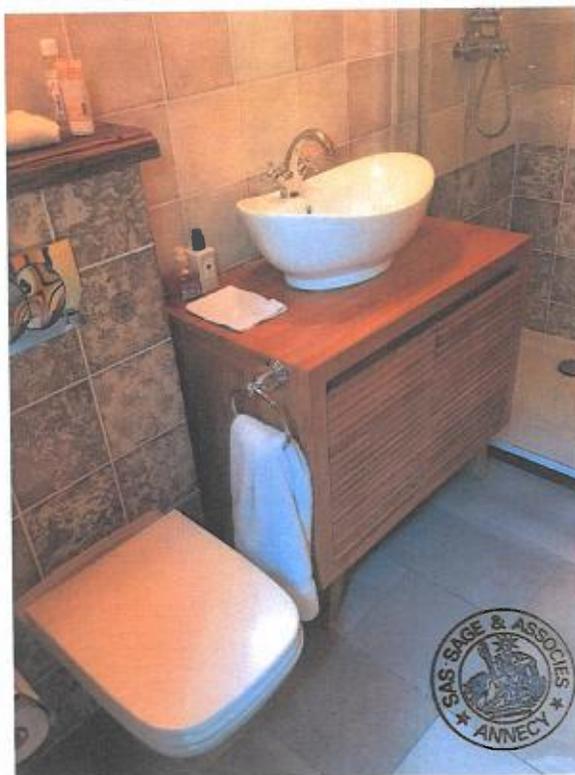
Le **sol** est recouvert de carrelage en bon état, de couleur grise.

Une partie des **murs** est recouverte de peinture simple en bon état, de couleur blanche. Une autre partie des murs est recouverte de faïence en bon état, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de sous-face toiture lambrissée en bois en bon état.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un WC suspendu en bon état
- une vasque en bon état (un mélangeur en bon état)
- un meuble sous-vasque en bon état
- une cabine de douche en bon état (un flexible en bon état, un mitigeur en bon état, un pare douche en bon état)
- un sèche-serviettes en état d'usage normal



1.



2.

4/ CONDITIONS D'OCCUPATION :

Ce bâtiment, aux dires de Monsieur [REDACTED], épouse de [REDACTED] [REDACTED] est leur domicile personnel en France.

5/ DIAGNOSTICS :

A l'issue de mes constatations, j'ai annexé au présent procès-verbal de description les diagnostics suivants établis par Le Cabinet DIAGNOSTICS IMMO :

- Certificat de superficie (1 feuille),
- Diagnostic Performance Energétique (20 feuilles),
- Etat de l'installation Intérieure d'électricité (5 feuilles),
- Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (7 feuilles)
- Diagnostic Plomb (9 feuilles),
- Etat des Risques et Pollutions (10 feuilles).

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.



Jean-Marie HUGON
Huissier de Justice



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Maison	Adresse :	1174 Rte de la Turche
Mission effectuée le :	27/07/2021		74260 LES GETS
N° Dossier :	6790 [REDACTED]	Propriété de :	Mme [REDACTED]

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 279.88 m²

(Deux cent soixante-dix-neuf mètres carrés quatre-vingt-huit)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Hall	RDC	11.43 m ²
Chambre n°1	RDC	9.99 m ²
Salle de bains/WC n°1	RDC	4.59 m ²
Buanderie	RDC	5.93 m ²
Chambre n°2	RDC	13.51 m ²
Salle d'eau/WC n°1	RDC	5.12 m ²
Dressing n°1	RDC	2.60 m ²
WC n°1	RDC	1.83 m ²
Séjour/Cuisine	RDC	63.20 m ²
Salon	1er	63.17 m ²
Chambre n°3	1er	26.54 m ²
Dressing n°2	1er	5.03 m ²
Salle de bains/WC n°2	1er	10.09 m ²
WC n°2	1er	1.41 m ²
Chambre n°4	1er	15.89 m ²
Salle de bains/WC n°3	1er	4.94 m ²
Pallier	2ème	1.55 m ²
Chambre n°5	2ème	17.12 m ²
Salle d'eau/WC n°2	2ème	5.38 m ²
Bureau	1er	10.56 m ²
Total		279.88 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Chambre n°3	1er	0.16 m ²	Hauteur < 1,80 m
Pallier	2ème	2.86 m ²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°5	2ème	6.81 m ²	Hauteur < 1,80 m
Bureau	1er	0.10 m ²	Hauteur < 1,80 m
Total		9.93 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICIMMO qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à BONNEVILLE, le 27/07/2021 Le Technicien : stéfan BALLEVRE

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2174E0105706M

établi le : 27/07/2021

valable jusqu'au : 26/07/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : 1174 Rte de la Turche, 74260 LES GETS

type de bien : Maison

année de construction : 2019

surface habitable : 280 m²

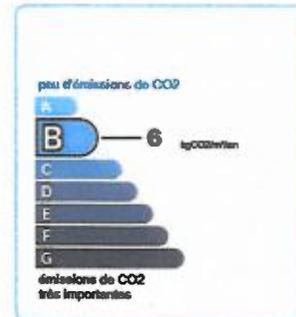
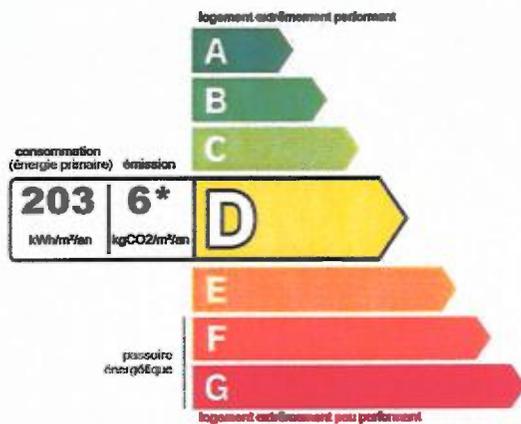
propriétaire : [REDACTED]

adresse : [REDACTED]



Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1851 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 9590 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **4301 €** et **5819 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

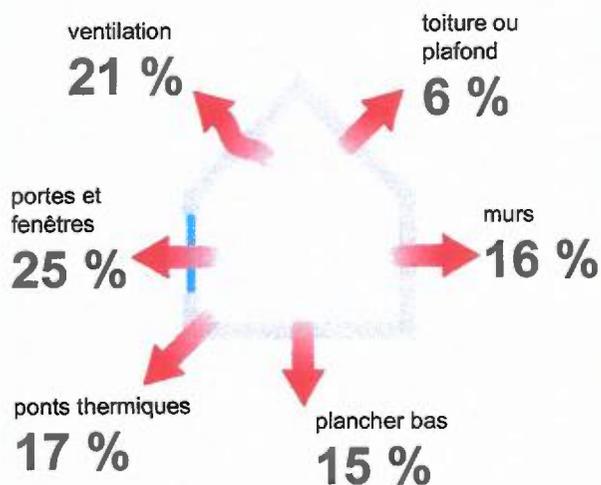
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICIMMO
300 Quai du Parquet
74130 BONNEVILLE
diagnostiqueur :
stéfan BALLEVRE

tel : 06 79 33 25 48
email : roitel.jp@gmail.com
n° de certification : 10683633
organisme de certification : Bureau
Veritas Certification

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC DF collective avec échangeur après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtre de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	9320 (9320 éf)	Entre 3 333€ et 4 509€	78%
	électrique	36286 (15777 éf)		
eau chaude sanitaire	électrique	9506 (4133 éf)	Entre 807€ et 1 091€	19%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	1 198 (521 éf)	Entre 102€ et 138€	3%
auxiliaires	électrique	705 (307 éf)	Entre 60€ et 80€	2%
énergie totale pour les usages recensés		57 015 kWh (30 057 kWh é.f.)	Entre 4 301€ et 5 819€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 186.2l par jour.

é.f. → énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -14.4% sur votre facture soit **-566 € par an**

- astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
 - Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- astuces**
- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
 - Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 186.2l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l. 77l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -19% sur votre facture soit **-177 € par an**

- astuces**
- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
 - Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

TOUT POUR MA RENOVO

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation		
 murs	Mur Nord Béton banché donnant sur Extérieur, isolé	<div style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 5px; text-align: center;">très bonne</div>		
	Mur Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Ouest Béton banché donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Nord Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Est Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Sud Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Ouest Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé			
	Mur Ouest Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, isolé			
 plancher bas	Plancher Dalle béton donnant sur Sous-sol non chauffé, isolé	<div style="background-color: #FF9800; color: white; padding: 5px; text-align: center;">moyenne</div>		
	Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé			
	Plancher Dalle béton donnant sur Extérieur, isolé			
 toiture / plafond	Plancher Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	<div style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 5px; text-align: center;">très bonne</div>		
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois / Métal VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres coulissantes sans soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Portes-fenêtres coulissantes sans soubassement, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 15 mm)			
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 15 mm)			
	Porte opaque pleine isolée			
	 portes et fenêtres		Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	<div style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 5px; text-align: center;">bonne</div>
			Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
			Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
			Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
			Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				
Portes-fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)				

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Plancher rayonnant électrique Electrique installée en 2019 Insert Bois installée en 2019 Autres émetteurs à effet joule Electrique installée en 2019

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.



eau chaude sanitaire

Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2019
Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2019



ventilation

VMC DF collective avec échangeur après 2012



pilotage

Plancher rayonnant électrique :
avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température
Insert :
Autres équipements : avec régulation pièce par pièce,
Autres émetteurs à effet joule :
Autre émetteur à effet joule : avec régulation pièce par pièce,

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 3000 à 15000 €

lot	description	performance recommandée
 eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique	

2

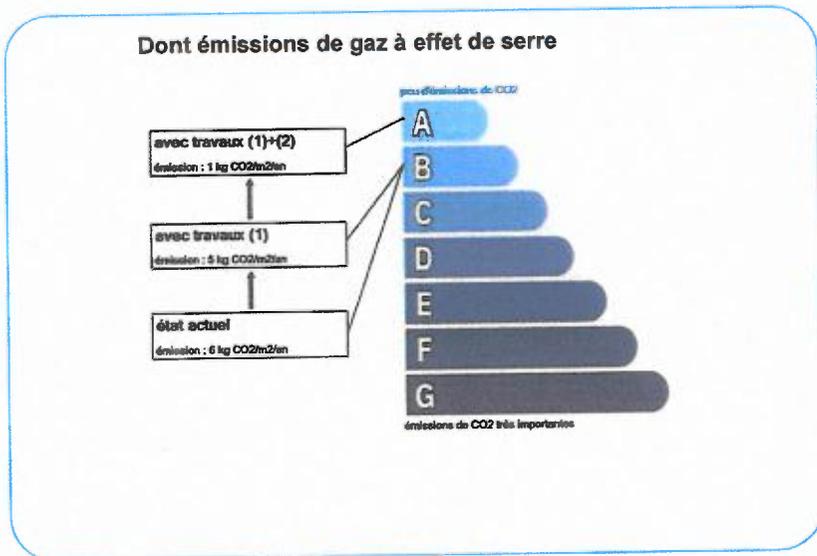
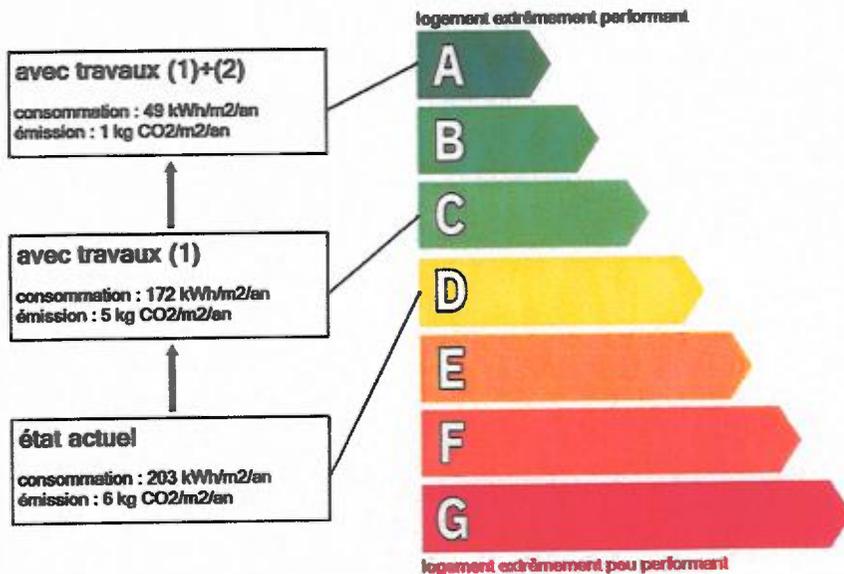
Les travaux à envisager montant estimé : 9000 à 15000 €

lot	description	performance recommandée
 chauffage	PAC Air Air : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	

Commentaire:
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller
 ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2174E0105706M**

url / api

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **27/07/2021**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

A noter :

Les données utilisées sont celles par défaut (probablement défavorable aux données réelles) ; une valeur mesurée nécessite des contrôles destructifs.

La modélisation du logement a été effectuée avec les caractéristiques techniques imposées par la méthode de calcul : certaines caractéristiques dimensionnelles peuvent différer avec l'existant.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		74 - Haute Savoie
Altitude	donnée en ligne	1193
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	2019
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	280
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2.19

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur RN	Surface	observée ou mesurée	21.65 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	valeur par défaut	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
Mur RE	Surface	observée ou mesurée	22.01 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	valeur par défaut	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Mur RS	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Surface	observée ou mesurée	17.71 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Année isolation	valeur par défaut	> 2012	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	28.73 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Béton banché
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
Mur RO	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui
Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	> 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	32.92 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 1N	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	49.35 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 1E	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	28.27 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 1S	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	58.64 m ²
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Mur 1O	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	151.72 m ²
Type	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Plafond 1	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	42 m ²
Type de plancher bas	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Plancher LNC	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut > 2012

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plancher TP	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non	<input type="radio"/> observée ou mesurée	24 m
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	76 m ²
	Type de plancher bas	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	> 2012
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non	<input type="radio"/> observée ou mesurée	49 m
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Terre-plein
Plancher EXT	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 m ²
	Type de plancher bas	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	> 2012
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
Fenêtre 1	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.94 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Fenêtre 2	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Type de vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Fenêtre 3	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.1 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Type de vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Sud
Type de masques lointains	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	60 °
<hr/>			
Surface de baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	3.78 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Est
<hr/>			
Surface de baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	2.94 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Est
<hr/>			
Surface de baies	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	1.89 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/>	observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	valeur par défaut	Air

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.68 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.68 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.36 m ²
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 10	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.97 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Fenêtre 11	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Type volets		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
Surface de baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.1 m ²
Type de vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 12		Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	7.56 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 13	Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °	
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0.99 m ²	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air	
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène	
Fenêtre 14	Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °	
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.78 m ²	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air	
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
	Fenêtre 15	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.8 m ²
Type de vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm	
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air	
Double fenêtre		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
Type menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible	
Type volets		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
Fenêtre 16		Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5.04 m ²
		Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 17	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes sans soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2.24 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Fenêtre 18	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Gaz de remplissage		<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes sans soubassement
Type volets		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
Type de masques lointains		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α		<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
Surface de baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	1.98 m ²
Type de vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Fenêtre 19		Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.64 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15 mm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 20	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3.64 m ²
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu Extérieur	
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord	
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Homogène	
Hauteur α	<input type="radio"/> observée ou mesurée	60 °	
Porte 1	Type de porte	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2 m ²
Linéaire Plancher LNC Mur RN	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher LNC : ITI Mur RN : ITE
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	6 m
Linéaire Plancher TP Mur RN	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher TP : ITI Mur RN : ITE
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4.53 m
Linéaire Plancher TP Mur RE	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher TP : ITI Mur RE : ITE
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10.82 m
Linéaire Plancher TP Mur RS	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher TP : ITI Mur RS : ITE
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	9.33 m
Linéaire Plancher TP Mur RO	Type de pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Plancher TP : ITI Mur RO : ITE
	Longueur du pont thermique	<input type="radio"/> observée ou mesurée	13.12 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Plancher EXT Mur 1S	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur 1N (vers le haut)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RN (vers le bas)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RE (vers le bas)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RS (vers le bas)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RO (vers le bas)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur 1E (vers le haut)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur 1S (vers le haut)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur 1O (vers le haut)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RS (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RS (à droite du refend)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RN (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Mur RN (à droite du refend)	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée
Linéaire Fenêtre 1 Mur RN	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée
	Type isolation	☉ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur RS	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur RS	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 4.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur RE	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur RE	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur RS	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Porte 1 Mur RS	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée 10 cm
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
Plancher rayonnant électrique	Type d'installation de chauffage	☉ observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	
	Type générateur	✗ valeur par défaut	Plancher rayonnant électrique	
	Surface chauffée	☉ observée ou mesurée	256 m ²	
	Année d'installation	✗ valeur par défaut	2019	
	Energie utilisée	☉ observée ou mesurée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	☉ observée ou mesurée	Non	
	Présence d'une veilleuse	✗ valeur par défaut	Non	
	Type émetteur	☉ observée ou mesurée	Plancher rayonnant électrique	
	Surface chauffée par émetteur	☉ observée ou mesurée	256 m ²	
	Type de chauffage	☉ observée ou mesurée	Divisé	
	Équipement d'intermittence	☉ observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température	
	Présence de comptage	☉ observée ou mesurée	Non	
	Insert	Type d'installation de chauffage	☉ observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
		Type générateur	✗ valeur par défaut	Insert
Surface chauffée		☉ observée ou mesurée	256 m ²	
Année d'installation		✗ valeur par défaut	2019	
Energie utilisée		☉ observée ou mesurée	Bois	
Type de combustible bois		☉ observée ou mesurée	Bûches	
Présence d'une ventouse		☉ observée ou mesurée	Non	
Présence d'une veilleuse		✗ valeur par défaut	Non	
Type émetteur		☉ observée ou mesurée	Autres équipements	
Surface chauffée par émetteur		☉ observée ou mesurée	0 m ²	
Type de chauffage		☉ observée ou mesurée	Divisé	
Équipement d'intermittence		☉ observée ou mesurée	Absent	
Présence de comptage		☉ observée ou mesurée	Non	
Autres émetteurs à effet joule		Type d'installation de chauffage	☉ observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	✗ valeur par défaut	Autres émetteurs à effet joule	
	Surface chauffée	☉ observée ou mesurée	24 m ²	
	Année d'installation	✗ valeur par défaut	2019	
	Energie utilisée	☉ observée ou mesurée	Electricité	
	Présence d'une ventouse	☉ observée ou mesurée	Non	
	Présence d'une veilleuse	✗ valeur par défaut	Non	
	Type émetteur	☉ observée ou mesurée	Autre émetteur à effet joule	
	Surface chauffée par émetteur	☉ observée ou mesurée	24 m ²	
	Type de chauffage	☉ observée ou mesurée	Divisé	
	Équipement d'intermittence	☉ observée ou mesurée	Absent	
	Présence de comptage	☉ observée ou mesurée	Non	
	Chauffe-eau vertical	Type générateur	☉ observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Année installation	✗ valeur par défaut	2019
Energie utilisée		☉ observée ou mesurée	Electricité	
Type production ECS		☉ observée ou mesurée	Individuel	
Isolation du réseau de distribution		☉ observée ou mesurée	Non	

équipements

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Pièces alimentées contiguës	🔍	observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	🔍	observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	🔍	observée ou mesurée	300 L
Type de ballon	🔍	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	🔍	observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
Type générateur	🔍	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	✗	valeur par défaut	2019
Energie utilisée	🔍	observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	🔍	observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	🔍	observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	🔍	observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable	🔍	observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	🔍	observée ou mesurée	300 L
Type de ballon	🔍	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	🔍	observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
Type de ventilation	🔍	observée ou mesurée	VMC DF collective avec échangeur après 2012
Ventilation			
Année installation	✗	valeur par défaut	2019
Plusieurs façades exposées	🔍	observée ou mesurée	Oui



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : **Maison**
 Département : **HAUTE-SAVOIE** Date de construction : **NC**
 Commune : **LES GETS (74260)** Année de l'installation : **NC**
 Adresse : **1174 Rte de la Turche** Distributeur d'électricité : **Enedis**
 Rapport n° : 67 [REDACTED]

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre
 Nom / Prénom : **SAGE & ASSOCIES**
 Adresse : **OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES**
 ▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
 Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
 Autre le cas échéant (préciser) **Huissier de Justice**
 ▪ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :
 Mme [REDACTED]

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur :
 Nom : **ROITEL**
 Prénom : **Jean-Pierre**
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **DIAGNOSTICIMMO**
 Adresse : **300 Quai du Parquet**
 74130 BONNEVILLE
 N° Siret : **49859253400016**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ EUROCOURTAGE**
 N° de police : **80810149** date de validité : **30/09/2021**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX
 , le 14/11/2018 jusqu'au 13/11/2023
 N° de certification : **8047307**

Etat de l'installation intérieure d'électricité

4

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5

CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**

Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**
- P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine : **Il n'a pas été repéré d'anomalie**

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	Refus de l'occupant de couper le courant
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	Refus de l'occupant de couper le courant
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Non visible.
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Les circuits raccordés à des appareillages de classe II n'ont pas pu être vérifiés (comme par exemple les circuits des convecteurs)
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s).
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

DIAGNOSTICIMMO

Informations complémentaires :

<p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :
Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET
Dates de visite et d'établissement de l'état Visite effectuée le 27/07/2021 Date de fin de validité : 26/07/2024 Etat rédigé à BONNEVILLE Le 27/07/2021 Nom : ROITEL Prénom : Jean-Pierre


A noter :

- La durée de validité d'un diagnostic électrique pour la vente est de 3 ans.



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Article L.271-6 du CCH
Décret n°2011-629 du 3 juin 2011
Arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B
Listes A et B de l'annexe 13-9
Décret 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
Article R1334 29-3 du CSP

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison**
Référence Cadastrale : **NC**
Date du Permis de Construire : **Antérieur au 1 juillet 1997** Propriété de: **Mme [REDACTED]**
Adresse : **1174 Rte de la Turche**
74260 LES GETS

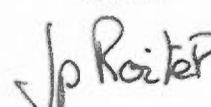
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	SAS SAGE & ASSOCIES	Documents fournis :	Néant
Adresse :	OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES	Moyens mis à disposition :	Néant
Qualité :	Huissier de Justice		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 6790DIXON HUDSON27.07.21 A	Date d'émission du rapport :	27/07/2021
Le repérage a été réalisé le : 27/07/2021		
Par : ROITEL Jean-Pierre	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Lab Environment Testing Portugal
N° certificat de qualification : 8047307	Adresse laboratoire :	Rua Monte de Além, 62 4580-733 Paredes Portugal
Date d'obtention : 26/06/2017	Numéro d'accréditation :	IPAC L0705
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	Allianz Eurocourtage
Bureau Veritas Certification	Adresse assurance :	7 Place du Dôme TSA 20107 92055 Defense Cedex
60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	N° de contrat d'assurance :	80810149
Date de commande : 27/07/2021	Date de validité :	30/09/2021

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature	Date d'établissement du rapport :
	Fait à BONNEVILLE le 27/07/2021
	Cabinet : DIAGNOSTICIMMO
	Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
RAPPORTS PRECEDENTS	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	4
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	4
COMMENTAIRES : NEANT	4
ELEMENTS D'INFORMATION	5
ANNEXE 1 – CROQUIS	6

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique).

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 27/07/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

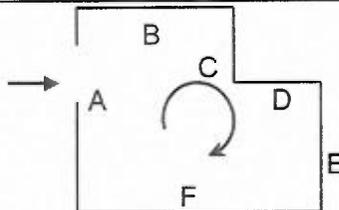
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Hall	RDC	OUI	
2	Chambre n°1	RDC	OUI	
3	Salle de bains/WC n°1	RDC	OUI	
4	Buanderie	RDC	OUI	
5	Chambre n°2	RDC	OUI	
6	Salle d'eau/WC n°1	RDC	OUI	
7	Dressing n°1	RDC	OUI	
8	WC n°1	RDC	OUI	
9	Séjour/Cuisine	RDC	OUI	
10	Salon	1er	OUI	
11	Chambre n°3	1er	OUI	
12	Dressing n°2	1er	OUI	
13	Salle de bains/WC n°2	1er	OUI	
14	WC n°2	1er	OUI	
15	Chambre n°4	1er	OUI	
16	Salle de bains/WC n°3	1er	OUI	
17	Pallier	2ème	OUI	
18	Chambre n°5	2ème	OUI	
19	Salle d'eau/WC n°2	2ème	OUI	
20	Dégagements	1er SS	OUI	
21	Cave/ Dépot	1er SS	OUI	
22	Cave	1er SS	OUI	
23	Bureau	1er	OUI	
24	Local annexe	RDC	OUI	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES : Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

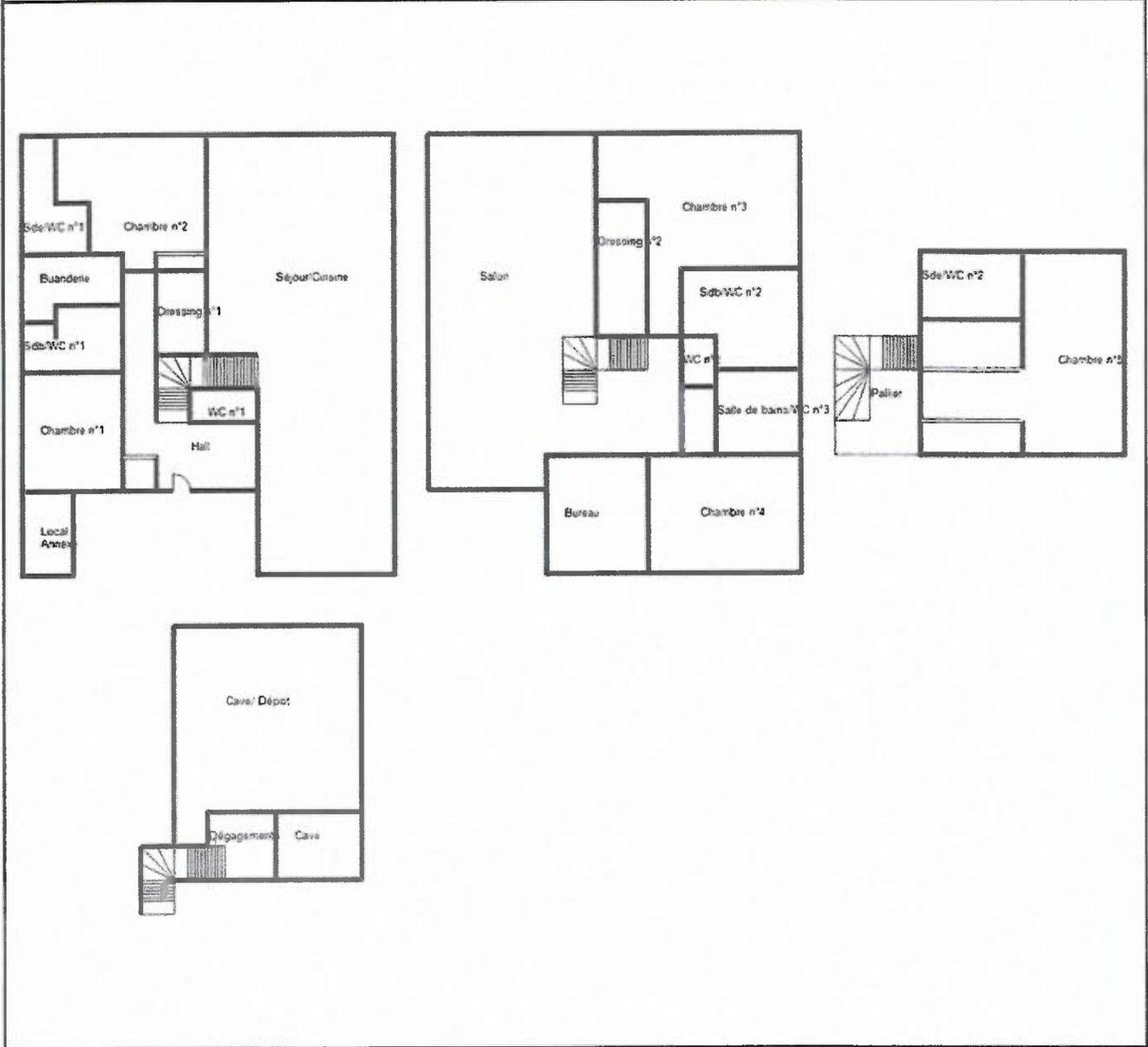
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble : 1174 Rte de la Turche 74260 LES GETS
N° dossier : 6790DIXON HUDSON27.07.21			
N° planche : 1/1	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1





CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

C Adresse du bien **D Propriétaire**

1174 Rte de la Turche 74260 LES GETS	Nom : Mme [REDACTED]
---	----------------------

E Commanditaire de la mission

Nom : SAS SAGE & ASSOCIES Qualité : Huissier de Justice	Adresse : OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES
--	--

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :Niton	Nature du radionucléide :109 Cd
Modèle de l'appareil :XLP S 40	Date du dernier chargement de la source :24/03/2021
N° de série : 95189	Activité de la source à cette date :850 MBq

G Dates et validité du constat

N° Constat [REDACTED]	Date du rapport : 27/07/2021
Date du constat : 27/07/2021	Date limite de validité : Aucune

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :											
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
16	3	18.75 %	13	81.25 %	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %	

Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence

I Auteur du constat

Signature 	Cabinet : DIAGNOSTICIMMO Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre Organisme d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE Police : 80810149
---------------	---

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP1
 OBJET DU CREP1
 ADRESSE DU BIEN1
 PROPRIETAIRE1
 COMMANDITAIRE DE LA MISSION1
 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X1
 DATES ET VALIDITE DU CONSTAT1
 CONCLUSION1
 AUTEUR DU CONSTAT1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 ET 10 ET R. 1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;3
 ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
 DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)3
 ETALONNAGE DE L'APPAREIL3
 LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL3
 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER3
 LE BIEN OBJET DE LA MISSION3
 OCCUPATION DU BIEN3
 LISTE DES LOCAUX VISITES4
 LISTE DES LOCAUX NON VISITES4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X4
 STRATEGIE DE MESURAGE4
 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 7

COMMENTAIRES 8

LES SITUATIONS DE RISQUE 8

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE8

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 8

ANNEXES 9

NOTICE D'INFORMATION9

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : ROITEL Jean-Pierre	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification, 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Numéro de Certification de qualification : 8047307 Date d'obtention : 29/10/2017
---	---

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN : T740299 Nom du titulaire : ROITEL Jean-Pierre	Date de la déclaration : 26/11/2015
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BALLEVRE stéfan**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : ThermoFisher N° NIST de l'étalon : SRM 2572	Concentration : 1.53 mg/cm² Incertitude : 0.09 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	27/07/2021	1.6
En fin du CREP	28	27/07/2021	1.6
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 31 décembre 1947 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 1 Nombre de niveaux : 4
--	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 1174 Rte de la Turche 74260 LES GETS	
Type : Maison	
Référence Cadastre : NC	

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	--	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Hall	RDC
2	Chambre n°1	RDC
3	Salle de bains/WC n°1	RDC
4	Buanderie	RDC
5	Chambre n°2	RDC
6	Salle d'eau/WC n°1	RDC
7	Dressing n°1	RDC
8	WC n°1	RDC
9	Séjour/Cuisine	RDC
10	Salon	1er
11	Chambre n°3	1er
12	Dressing n°2	1er
13	Salle de bains/WC n°2	1er
14	WC n°2	1er
15	Chambre n°4	1er
16	Salle de bains/WC n°3	1er
17	Pallier	2ème
18	Chambre n°5	2ème
19	Salle d'eau/WC n°2	2ème
20	Dégagements	1er SS
21	Cave/ Dépot	1er SS
22	Cave	1er SS
23	Bureau	1er
24	Local annexe	RDC

2.9 Liste des locaux non visités
 Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
 Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².
 Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x
 Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage
 Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

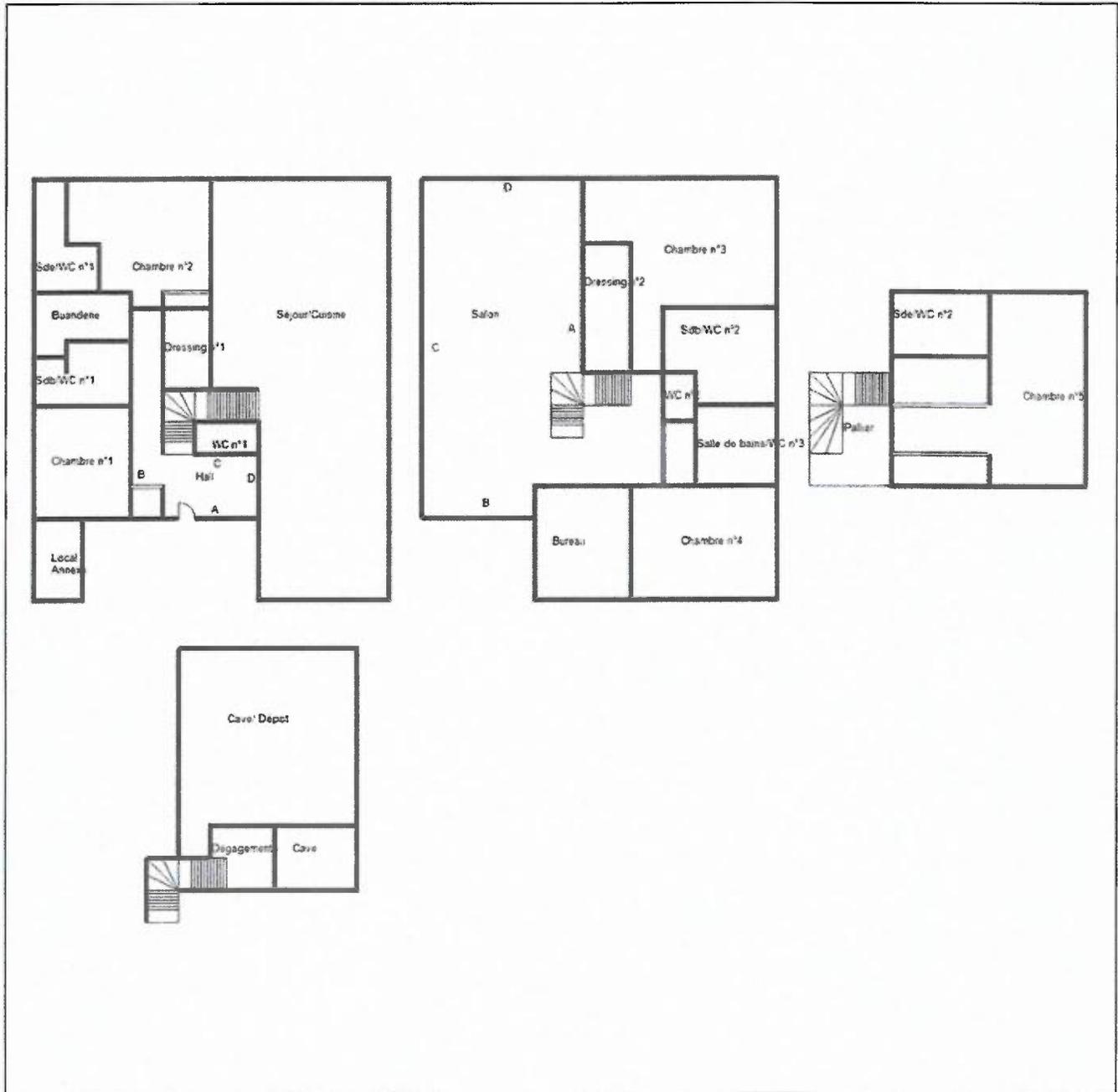
Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Hall (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur		Peinture	C	EU		0.1	0	
3						EU		0		
12	A	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	C	EU		0.1	0	
13						EU		0.1		
14	A	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C	EU		0	0	
15						EU		0.1		
4	B	Mur		Peinture	C	EU		0	0	
5						EU		0		
6	C	Mur		Peinture	C	EU		0	0	
7						EU		0		
16	C	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C	EU		0.1	0	
17						EU		0.1		
8	D	Mur		Peinture	C	EU		0.1	0	
9						EU		0		
18	D	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C	EU		0.1	0	
19						EU		0.1		
10	Plafond	Plafond		Peinture	C	EU		0	0	
11						EU		0.1		
	Sol	Plancher	Carrelage	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Local : Salon (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
20	A	Mur		Peinture	C	EU		0	0	
21						EU		0		
22	B	Mur		Peinture	C	EU		0.1	0	
23						EU		0.1		
	C	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	D	Mur	Bois	Non peint						Non peint
24	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	C	EU		0.1	0	
25						EU		0.1		
26	Sol	Plancher	Bois	Vernis	C	EU		0	0	
27						EU		0.1		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0.00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Cette maison a été reconstruite > 2018.

L'ensemble des UD date de cette époque de reconstruction et sont à l'image de celles listées dans les tableaux joints.

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par ce état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° DDT-2015-0466

du 03/09/2015

mis à jour le



Adresse de l'immeuble

1174 Rte de la Turche

code postal ou Insee

74260

commune

LES GETS

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

¹ oui

non

prescrit

anticipé

approuvé

date 20/04/2005

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanche

cyclone

mouvement de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Instabilité de Terrain

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Fiche informations, Carte PPR, Règlement C

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² oui

non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

³ oui

non

prescrit

anticipé

approuvé

date

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

Néant

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ oui

non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

⁵ oui

non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé

oui

non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui

non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ oui

non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels

oui

non

l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon :

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018. L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon

Significatif - Zone 3

Faible avec facteur de transfert - Zone 2

Faible - Zone 1

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

NC *

oui

non

* Pas d'arrêté préfectoral disponible à ce jour

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle minière ou technologique)

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui

non

Vendeur / Bailleur

DIXON HUDSON

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu

à BONNEVILLE

le 27/07/2021

Qui, quand et comment remplir l'état des risques et pollutions ?

Quelles sont les personnes concernées ?

- Au terme des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 et R.125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques et pollutions, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand faut-il établir un état des risques et pollutions ?

- L'état des risques et pollutions est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement ;
5. dans un secteur d'information sur les sols ;
6. dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Quels sont les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
 - la liste des terrains présentant une pollution ;
 - la liste des risques à prendre en compte ;
 - la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
 1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques ;
 2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
 3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
 4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret ;
 5. le zonage réglementaire à potentiel radon défini par décret.

Où consulter ces documents ?

- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.
- L'arrêté est affiché réglementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :
 - lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, de modifications relatives à la sismicité ou au potentiel radon et lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;
 - lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
 - lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, du potentiel radon, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.
- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques et pollutions ?

- L'état des risques et pollutions est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

Quelles informations doivent figurer ?

- L'état des risques et pollutions mentionne la sismicité, le potentiel radon, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.
- Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.
- Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.
- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.
- Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

Comment remplir l'état des risques et pollutions ?

- Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

Faut-il conserver une copie de l'état des risques et pollutions ?

- Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques et pollutions, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail.

Fiche d'informations



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune des GETS
Information sur les risques naturels, miniers et technologiques
 En application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2015-0466 du 03/09/2015

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

Approuvé	Date	Aléa
(révision partielle)	20/04/2005	crue torrentielle
		mouvement de terrain
	17/02/2003	crue torrentielle
		mouvement de terrain
		avalanche

Les documents de référence sont :

Pièces des PPRn approuvés

Consultable sur internet **2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**La commune est située dans le périmètre d'un PPRT oui non **3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm)**La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui non **4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

La commune est située dans une zone de sismicité moyenne (4)

5. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

Date arrêté	Aléa
16/07/2015	Inondations et coulées de boue
16/07/2015	Mouvement de terrain
09/04/1998	Inondations et coulées de boue
03/11/1997	Inondations et coulées de boue
16/03/1990	Inondations et coulées de boue

Pièces jointes

➤ zonages réglementaires PPRn

Date d'élaboration de la présente fiche : 31/08/2015

Carte Générale PPR

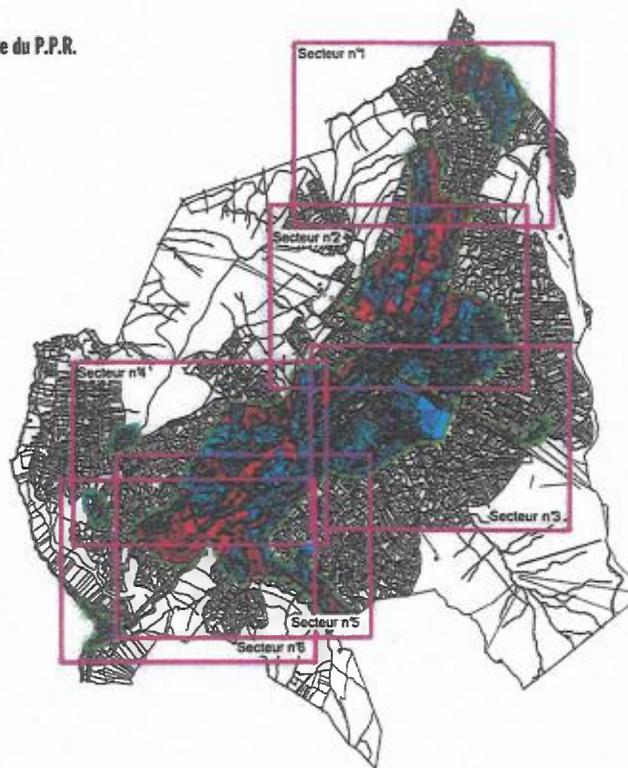


Extrait de la carte réglementaire du P.P.R.

Commune des GETS

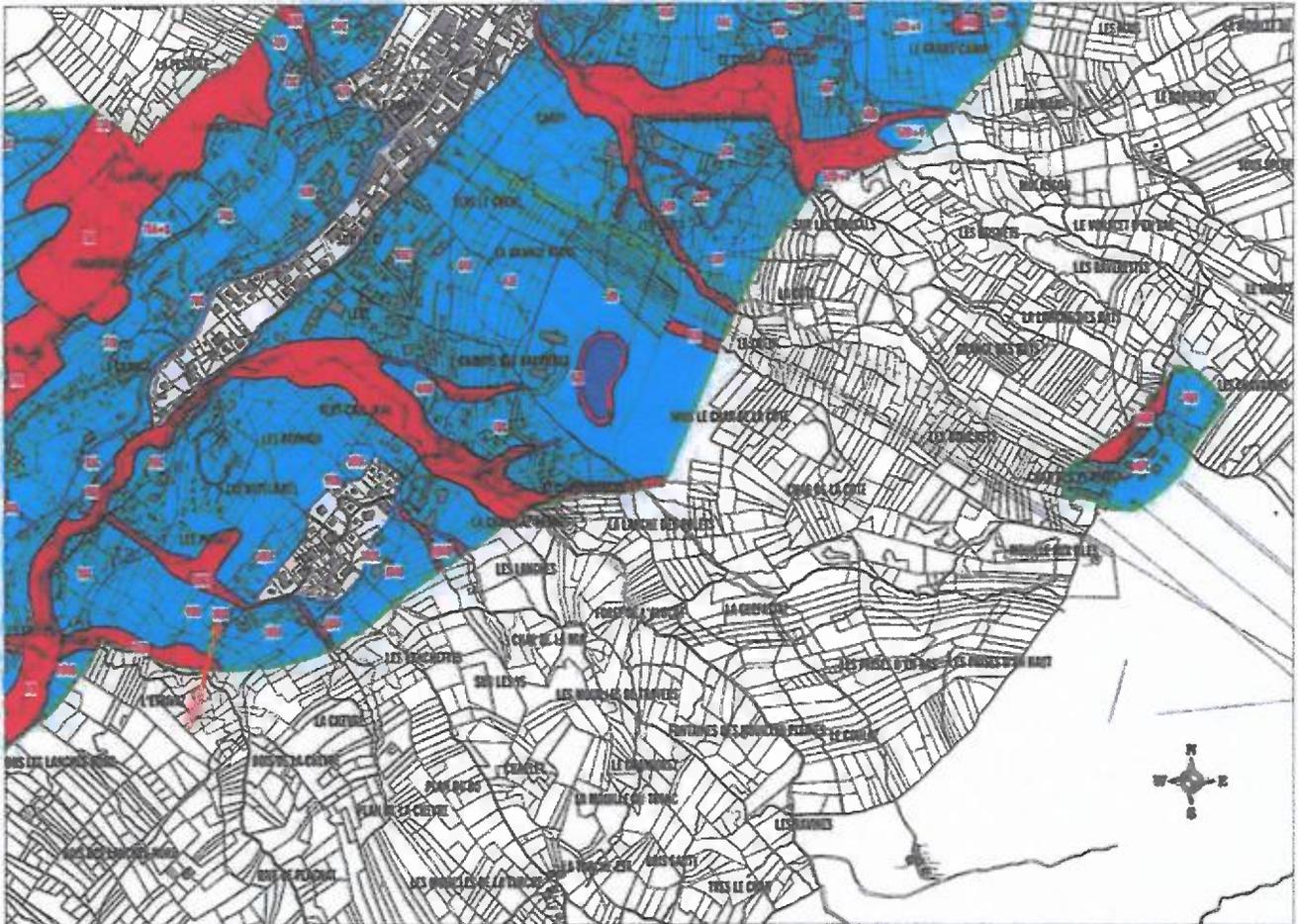
Legende

- Réglementation des zones**
-  Zone de risque fort ou réputée inconstructible
 -  Zone de risque modéré ou faible constructible sous conditions
 -  Zone de risque négligeable ou nul non réglementé par le P.P.R.
- Identification des zones**
-  Réglements applicables
 -  Numéro de zone
 -  Limite périmètre réglementaire
 -  Remontées mécaniques principales
 -  Plan d'eau
 -  Secteurs



Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 17/02/2003 et la révision partielle du 20/04/2005. Il est consultable en mairie et en préfecture.

Carte Secteur 3 PPR : ZONE BLEUE



Commune des Gets

Extrait de la carte réglementaire du PPR Secteur n°3

Echelle: 1/10 000

Règlement C

REGLEMENT C (zone Bleue)

Type de zone : Instabilités de terrain - risque faible

Prescriptions générales

- Les terrassements futurs seront réalisés avec des soutènements suffisamment dimensionnés et adaptés au contexte géotechnique. Ils seront drainés.
- Collecte et évacuation des eaux pluviales et des eaux superficielles venant de l'amont et drainage organisé des parcelles concernées par le projet. Les eaux récupérées seront évacuées par canalisation étanche vers un émissaire naturel capable de les recevoir. On veillera à l'entretien et à la surveillance régulière des ouvrages. Ce drainage ne devra pas induire de nouvelles contraintes (augmentation de l'érosion dans les exutoires naturels, saturation du réseau, inondation).
- L'assainissement des eaux usées domestiques ne devra pas infiltrer d'eau dans les sols, sans préjudice des directives sanitaires en vigueur. De même, on surveillera régulièrement l'absence de fuites dans les réseaux d'eaux existants.

Recommandations

- Réaliser une étude géotechnique et hydrogéologique préalable à la construction, spécifiant les modalités du terrassement, des soutènements de talus, de la construction du bâti et du drainage des parcelles concernées par le projet.
- Concevoir les façades amont de toute nouvelle construction de façon à résister à une surpression de 30 kPa (3 t / m²) sur une hauteur de 1 m par rapport au terrain naturel, sauf si les façades sont situées à moins de 5m en aval de la limite de la zone supérieure si celle-ci est blanche.

Carte des Aléas (à titre d'information)

Production de la Base de Données : Direction Départementale de l'Équipement et de la Route
 Service de Recensement des Territoires et Montages

Plan de Prévention des Risques naturels graves (aléas)
Carte des Aléas

LES GETS

Type d'aléa	Nature d'aléa
Zone d'aléa fort (degré 3)	A. Inondation
Zone d'aléa moyen (degré 2)	G. Glissement de terrain
Zone d'aléa faible (degré 1)	M. Perte de stabilité
Zone d'aléa insignifiant	L. Accumulation
	P. Chute de pierres
	R. Rupture
	T. Torsion

Plan d'eau

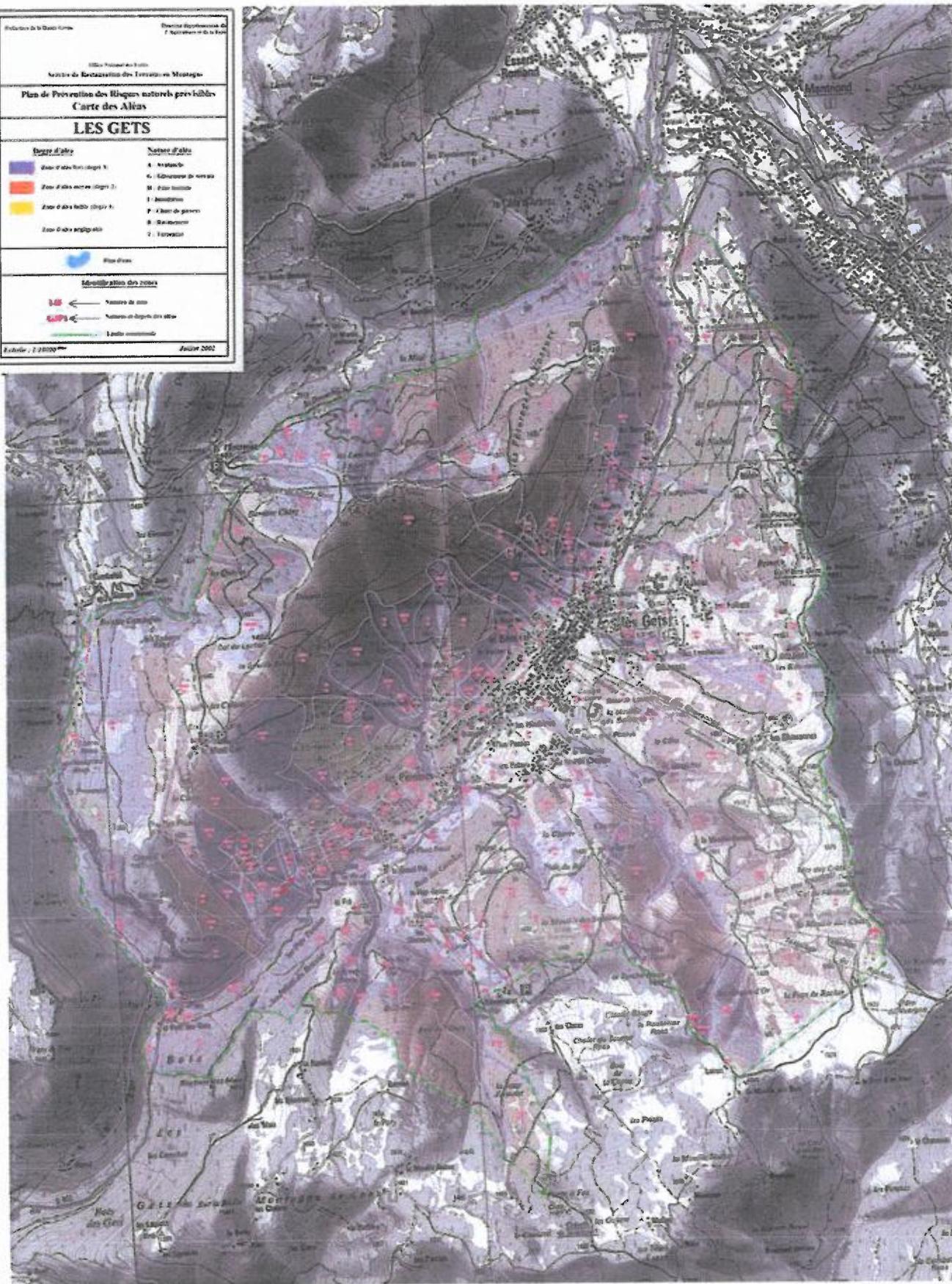
Identification des zones

3.0 ← Nature de zone

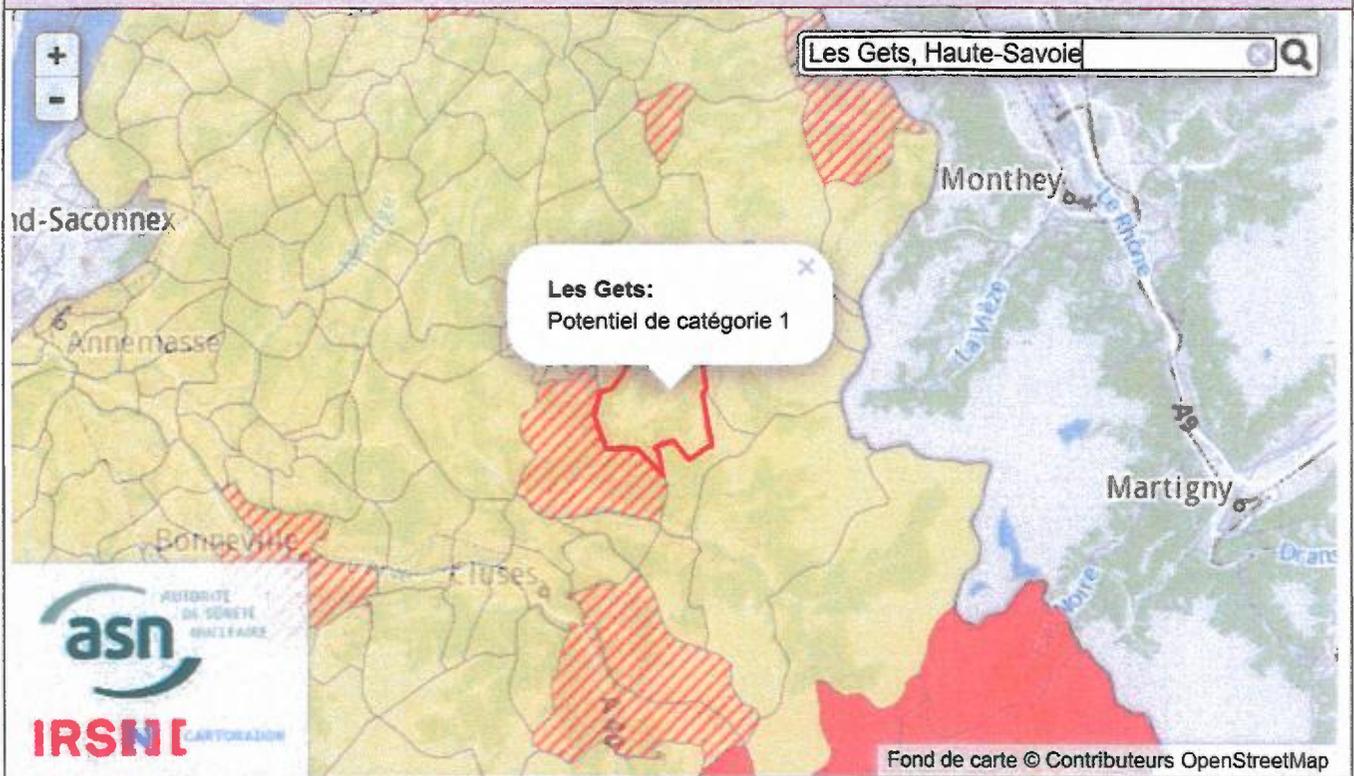
3.0/1 ← Nature et degré des aléas

← Ligne communale

Échelle : 1:250000 Janvier 2002



Carte Radon



Risques technologiques

Risques technologiques



POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Secteur d'information sur les sols recensés dans un rayon de 1000 m : Non
Sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 500 m : Non
Anciens sites industriels recensés dans un rayon de 500 m : 1



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Installations classées recensées dans un rayon de 1000 m : 0
Installations rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m : 0
Commune soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles : Non



CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Canalisations de matières dangereuses recensées dans un rayon de 1000 m : Non



INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Installations nucléaires à moins de 10 km : Non
Installations nucléaires à moins de 20 km : Non

Carte SIS, BASOL et BASIAS



Légende SIS, BASOL et BASIAS

▼ Sites et sols pollués BASOL

-  Sites pollués BASOL coordonnées xy
-  Sites pollués BASOL, point sur la commune

▼ Installations nucléaires de base (INB)

-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire

▼ Installations classées pour la protection de l'environnement

- Installations classées (Grande échelle)
-  Usine Seveso
 -  Usine non Seveso
 -  Elevage de bovin
 -  Elevage de volaille
 -  Elevage de porc
 -  Carrière

▼ Etablissements déclarants des rejets et transferts de polluants

-  Etablissements Pollueurs

▼ Canalisations de transport de matières dangereuses : Gaz, Hydrocarbures, Produits chimiques

-  Produits chimiques
-  Hydrocarbures
-  Gaz naturel

▼ Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) - Centre des sites

-  Sites Basias (XY du centre du site)

▼ Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) - Adresse des sites

-  Sites Basias (XY de l'adresse du site)

▼ Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

-  Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le
Adresse de l'immeuble **code postal ou Insee** **commune**
1174 Rte de la Turche 74260 LES GETS

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB ¹ oui non
révisé approuvé date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB ¹ oui non
révisé approuvé date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :
zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
forte forte modérée

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de
peut être consulté à la mairie de la commune de ... LES GETS
.....
où est sis l'immeuble.

Vendeur / Bailleur

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu 27/07/2021

à

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>